




2004
CONFERENCIA SOBRE PARTENARIADO
LOCAL UNION EUROPEA - AMERICA LATINA

DOCUMENT DE BASE

**"BILAN ET PERSPECTIVES DE
LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES
DE L'UNION EUROPÉENNE
ET DE L'AMÉRIQUE LATINE
DANS LE DOMAINE DES
POLITIQUES URBAINES"**

**AVRIL, 2004
VALPARAÍSO, CHILI**



**Diputació
Barcelona
xarxa de municipis**



Diputació
Barcelona
xarxa de municipis



**BILAN ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION
DECENTRALISEE ENTRE DES COLLECTIVITES LOCALES
DE L'UNION EUROPEENNE ET DE L' AMERIQUE LATINE
DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES URBAINES***

DOCUMENT DE BASE

AVRIL DE 2004

** Ce document a été réalisé avec l'aide financière de la Communauté Européenne.
Le contenu de ce document est de la responsabilité exclusive de l'Association composée
par la Mairie de Valparaíso et le Conseil de la Défense de Barcelona et en aucun cas
on ne doit considérer qu'il reflète la position de l' Union Européenne.*



Diputació
Barcelona
xarxa de municipis

RESUMÉ EXÉCUTIF

I. Au cours de la dernière décennie, les processus globaux de transformation politique, institutionnelle, économique et sociale ont remis en question les schémas classiques de coopération internationale, en favorisant la création de nouveaux modèles de coopération décentralisée engagés dans la construction et le renforcement de capacités et compétences des sujets territoriaux.

En réponse à ces nouvelles réalités, différentes agences de coopération, organismes internationaux et institutions à caractère régional et local de pays développés ont engendré leurs propres politiques de coopération décentralisée en produisant des résultats divers et en mobilisant une masse critique de ressources financières, humaines et institutionnelles.

II. Ce phénomène a eu une dynamique particulière dans le cadre des relations euro-latino-américaines où, au cours des dernières années, il s'est développé diverses initiatives décentralisées dans le domaine des politiques urbaines promues tant par des collectivités locales et régionales européennes que par la propre Comisión Européenne. Dans le premier cas, bien qu'il s'agisse d'une pratique récente, et souvent avec un cadre légal faible, la coopération des administrations territoriales européennes a un poids de plus en plus important, en particulier en ce qui concerne l'Espagne, la France et l'Italie.

Pour sa part, dans le contexte communautaire il convient de souligner les actions déployées à travers le Programme URB-AL de la Commission Européenne. Ses résultats rendent compte jusqu'à présent d'un bilan positif en terme de consolidation des liens directs et durables entre des organismes locaux européens et latino-américains; de sa contribution au renforcement institutionnel des communes et de la diffusion et application de bonnes pratiques dans le domaine des politiques urbaines. Un apport innovateur et fondamental d'URB-AL est la substitution du concept traditionnel de "transfert d'idées, connaissances et expériences" par la prémisse "de l'échange mutuel d'idées, connaissances et expériences entre tous les acteurs". Le nouveau cycle de la coopération décentralisée entre des organismes locaux des deux continents a dans ce Programme un actif dont les réussites doivent être préservées et étendues.

III. Les contributions de l'univers d'initiatives décentralisées euro-latino-américaines au développement urbain des deux régions ont été extrêmement positives sur tous les plans du développement social et humain. Son action s'est manifestée de manière directe dans le renforcement des processus de changement structurel et de démocratisation en favorisant la consolidation des structures locales de gouvernement et l'extension des espaces d'intervention et de compromis des différents acteurs dans la base territoriale de la société civile. Il n'est pas étrange, par conséquent, que les programmes de coopération décentralisée aient aidé fréquemment à approfondir ou même déchaîner des processus de solidarité sociale, de construction de consensus et de participation et appropriation citoyenne.

En ouvrant les chemins viables d'internationalisation et de mise en contact avec des organismes gouvernementaux et de mise en contact avec des organismes gouvernementaux et agents sociaux organisés d'autres pays, la coopération décentralisée a été aussi un compagnon efficace des communes et des acteurs sociaux latino-américains et européens qui revendiquent le local comme une force d'élan et en même temps de récupération d'identité.

La coopération décentralisée a prouvé, de la même manière, être un mécanisme effectif pour l'apprentissage mutuel entre les organes de représentation locale, ainsi qu'un outil précieux dans le renforcement de ses capacités institutionnelles, en particulier dans des domaines stratégiques du développement humain durable et de la gouvernabilité démocratique. En ce sens, la coopération décentralisée acquiert une importante dimension dans les

politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de la cohésion sociale puisque toutes deux requièrent des institutions publiques démocratiques, fortes, efficaces et participatives.

IV. Désormais, et vu les priorités de l'Amérique latine et de l'Union Européenne, la coopération décentralisée devra s'orienter très précisément vers un renforcement de l'action des gouvernements locaux dans **l'accroissement de la cohésion sociale** à travers la réduction de la pauvreté, les inégalités et l'exclusion en promouvant pour cela l'amélioration des politiques publiques et l'extension et la consolidation de pratiques de gouvernabilité démocratique.

Puisque le développement économique, la cohésion sociale et la gouvernabilité démocratique de l'Amérique latine requièrent un **approfondissement des processus d'intégration régionale**, et, en assumant le rôle qu'ont les organismes territoriaux dans cette tâche, il est également impératif que la coopération décentralisée contienne des actions prioritaires dans ce domaine.

Ces deux priorités de travail devront constituer un véritable axe transversal qui articule et donne sens à des interventions décentralisées d'appui aux politiques locales dans des domaines thématiques considérés stratégiques, comme le sont, entre autres, la promotion de la culture civique, la migration et ses multiples dimensions, la culture, l'éducation.

V. Comme toute expérience innovatrice, la coopération décentralisée renferme implicitement un processus d'apprentissage continu. Pour consolider cette expérience et à la fois fortifier ce processus, il est nécessaire d'étendre ses réussites par l'introduction d'innovations et l'optimisation de ses "manières de faire".

En ce qui concerne **les acteurs de la coopération décentralisée**, trois questions centrales se posent : les formes de concertation entre des acteurs locaux publics (institutionnels) et privés ; les degrés de participation de la citoyenneté dans les actions mêmes de la coopération décentralisée ; l'implication des acteurs politiques (ou l' "appropriation" institutionnelle des initiatives).

Dans le domaine du **financement de la coopération décentralisée** ont été identifiés quatre groupes de thèmes à traiter en vue d'une amélioration : la diffusion et la formation sur les normes et les procédures; l'adaptation des manières de faire aux réalités et possibilités des acteurs concernés (risques conjoncturels, différentes procédures et pratiques comptables etc.); l'établissement de mécanismes qui permettent d'éliminer les distorsions et les voies potentiellement ou réellement discriminatoires du principe de cofinancement tout en veillant à ne pas dénaturer les effets positifs du principe de l'appropriation; la tension entre petits projets "plus coûteux en termes de gestion, contrôle, suivi et viabilité mais, plus démocratiques" et projets aux fonds plus importants qui "augmentent les garanties d'accomplissement et d'efficacité mais réduisent l'univers de participants potentiels".

Finalement, bien que l'expérience ait démontré la pertinence et l'utilité, surtout quand les projets impliquent l'action collective de plusieurs acteurs locaux, du travail en réseau comme **manière de faire propre de la gestion** de la coopération décentralisée, l'asymétrie dérivée de réalités socio-économiques et les nécessités différenciées entre les organismes territoriaux de l'Amérique latine réclame des formules pour le travail en réseau dans lesquelles on contemple cette diversité.

VI. La coopération décentralisée euro-latino-américaine dans le domaine des politiques urbaines dispose actuellement d'un véritable patrimoine d'expériences, de connaissances et documentaire. Sauvegarder ce patrimoine et multiplier ses résultats et bénéfices, constitue une demande très répandue entre les collectivités locales des deux continents. Face à cette préoccupation une idée récurrente est la création d'un **Observatoire ou Centre de Recherches** dont la mission serait de réunir, systématiser et diffuser les résultats et impacts de la coopération décentralisée entre les organismes locaux d'Europe et d'Amérique latine. Cet organisme pourrait, par la même occasion, répondre à

d'autres aspects déficitaires dans le domaine de l'analyse et de l'information de la coopération décentralisée: a) la production de connaissance et de réflexion systématique et comparative sur les programmes, projets, et leurs résultats; b) la construction d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui soient compatibles entre eux et qui enregistrent l'impact et la portée des interventions.

VII. Il est inutile de dire que cette stratégie de diffusion et mémorisation institutionnelle améliorerait la viabilité des résultats et aiderait à élaborer et à affirmer une pensée urbaine et sociale dans les villes des deux régions. Parallèlement, elle faciliterait des mécanismes capables de faire face à une autre préoccupation récurrente : la coordination des actions de coopération décentralisée entre elles et, entre ces dernières et celles générées au sein la coopération bilatérale et multilatérale, coopération traditionnelle inclus. Il est évident qu'une fois obtenu un plus grand degré de coordination à ce sujet, non seulement on assurerait de plus grands quotas de cohérence et de complémentarité programmatiques (même en ce qui concerne les lignes d'action, locales et nationales), mais on optimiserait en outre l'utilisation des ressources financières, matérielles, institutionnelles et humaines qui sont actuellement consacrées à la coopération.

VIII. L'ensemble des réflexions posées dans ce document a la prétention de promouvoir un vaste débat de ces thèmes centraux pour la coopération décentralisée dans le domaine des politiques urbaines, et d'ouvrir de nouveaux chemins afin d'étendre et approfondir le partenariat local Union européenne - Amérique latine. Pour cela il est également nécessaire de produire un espace de dialogue politique entre autorités locales des deux continents permettant de renforcer les actions qui au niveau technique sont développées dans le domaine de la coopération décentralisée ; et à la fois, renforcer depuis une base territoriale l'association birégionale stratégique décrétée à Rio de Janeiro en 1999.



Diputació
Barcelona
xarxa de municipis

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE DES COLLECTIVITES LOCALES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE L' AMERIQUE LATINE DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES URBAINES.

I. INTRODUCTION

1. Le long de la dernière décennie, les processus de transformation politique, institutionnelle, économique et social vérifiés tant à l'Union Européenne qu'en Amérique Latine ont mené à poser à nouveau les schémas classiques de coopération internationale, en favorisant la création de nouveaux modèles de coopération décentralisée dans le propos explicite de donner des réponses aux besoins et à la volonté de travail d'ensemble des collectivités locales des deux continents.

2. Comme toute expérience innovatrice, la coopération décentralisée entraîne un processus d'apprentissage continu. Pour consolider cette expérience et pour renforcer en même temps ce processus, il faut faire un bilan des actions réalisées en mettant dans une perspective d'analyse tant les réussites que les limitations de la coopération décentralisée. Une telle réflexion est nécessaire pour améliorer les modalités de gestion de cette approche innovatrice, mais aussi pour envisager ses perspectives sous la lumière des priorités des pays de l'Amérique Latine et de l'Union Européenne dans le domaine du développement local. Un exercice de ce type doit inclure une étude de la riche expérience de collaboration collectée pendant ces dernières années entre les collectivités locales des deux régions. De la même manière, le bilan du partenariat local européen - latinoaméricain doit inclure: l'analyse des « manières de faire » de la coopération décentralisée et les attentes et les priorités latinoaméricaines dans le domaine des politiques urbaines.

3. Dans ce propos, la commission Européenne a choisi l'Association composée par la Mairie de Valparaiso et le Conseil de la Défense de Barcelone pour coordonner le projet « Conférence sur le partenariat local entre l'Union Européenne et l'Amérique latine ». Bilan et perspectives de la coopération décentralisée entre des collectivités locales de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine sur le terrain des politiques urbaines.

4. À l'intérieur des activités prévues dans ce projet –cofinancé par la Commission Européenne– on a élaboré ce Document sur la base des apports d'un groupe d'experts.

Une version préliminaire du document a été discutée pendant la Conférence sur le Partenariat Local UE- AL, organisée par l'Association à la ville de Valparaiso, le 22, 23, et 24 Mars 2004. Les réflexions principales de la Conférence, sont aussi contenues dans ce document.

II. ANTÉCÉDENTS ET CONTEXTE.

5. La naissance de modèles de coopération décentralisée exprime, dans le contexte européen – latinoaméricain, une des dimensions caractéristiques du processus de mondialisation ; la complexité accrue des relations internationales face au surgissement d'un nombre majeur et plus pluraliste d'acteurs, parmi lesquels les différentes administrations territoriales et une « miriada » d'agents locaux appartenants à la société civile sont devenus partie active de la globalité.

L'interdépendance, la décentralisation de structures et la renaissance des dynamiques politiques et sociales de base territoriale confluent de différentes manières dans cette reconfiguration des relations internationales. La généralisation des processus

démocratiques dans le monde et l'importance acquise par les villes dans l'ensemble de ces dynamiques, constituent des facteurs qui ont aussi influencé tels changements.

6. Dans les pays de l'Amérique Latine, la décentralisation et la construction de la citoyenneté constituent deux matières de premier ordre des processus parallèles de modernisation économique, lutte contre la pauvreté et démocratisation. L'expérience récente de ces pays démontre que les municipalités constituent une partie fondamentale dans le processus de construction de l'institutionnalité démocratique. Malgré le haut degré d'hétérogénéité existant dans le domaine municipal, la réalité de la dernière décennie – qui s'exprime de manière généralisée dans l'approfondissement des multiples visages de la pauvreté et de l'exclusion- a écrit sur l'agenda nationale des différents pays l'exigence de redéfinir sur de nouvelles bases les relations entre gouvernements locaux et société civile. Le grand nombre de demandes d'inclusion de la part de la société mettent les mairies et les communautés sur des scénarios de redéfinition des rôles traditionnels joués par les acteurs locaux, ainsi que devant le besoin de concevoir et de mettre en pratique des mécanismes et des instruments pouvant donner des réponses efficaces aux exigences de participation des citoyens.

Dans ce contexte, le renforcement de municipalités démocratiques s'avère un facteur qui conditionne la réforme de l'Etat, A part être reconnu de manière générale par les gouvernements centraux, les organismes internationaux et la société dans son ensemble comme une demande de la participation de la société civile dans le processus de développement.

7. En réponse à ces nouvelles réalités, les politiques des agences de coopération internationale ont eu tendance à orienter l'offre de nouvelles ressources et de nouveaux programmes en faveur d'une approche engagée avec la construction et le renforcement de capacités et compétences des sujets territoriaux tout autour d'une série d'aires thématiques particulières: le développement humain défini à échelle de localités spécifiques, le renforcement institutionnel des gouvernements locaux et municipaux, la démocratie, la lutte contre la pauvreté, l'égalité de sexe, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Parallèlement, différentes institutions à caractère régional et local dans des pays développés ont aussi engendré leurs propres politiques de coopération décentralisée, en produisant divers résultats et en mobilisant une masse critique de ressources financières, humaines et institutionnelles. S'il est vrai que bien souvent on a eu pour ces initiatives, l'appui d'agences nationales et d'organismes internationaux ; l'engagement chaque fois plus actif des administrations locales et régionales des pays développés n'a pas été suffisamment accompagné d'instruments d'appui à la coopération décentralisée. Il y a quand même certaines exceptions comme c'est le cas de l'Union Européenne, avec des programmes tels que URB-AL ou Asie-Urbs, on la Banque Mondiale, avec son Programme Cities Alliance.

8. Dans ce cadre, il faudrait se demander : quelles sont les motivations des entités territoriales européennes pour développer des initiatives de coopération décentralisée avec l'Amérique Latine ?

Dans un scénario de globalisation, les autorités locales et régionales ont voulu en Europe et dans tout le monde - se projeter sur la sphère internationale, en développant des relations politiques, de promotion économique d'échange, de transfert et de solidarité.

Un des domaines où cette projection se déploie c'est la coopération décentralisée. En même temps, chaque initiative particulière des collectivités territoriales européennes avec l'Amérique Latine, obéit à des motivations spécifiques ou à une combinaison de celles-ci.

9. Les raisons humanitaires ont accompli un rôle important surtout en Amérique Centrale. Un exemple, de cela sont les interventions réalisées après l'ouragan Mitchi en 1999 et celles qui ont été destinées au réaménagement de quelques zones dévastées par les guerres civiles. Dans une mesure moins importante, les raisons humanitaires ont constitué aussi une motivation pour quelques villes et régions européennes (en spécial espagnoles et italiennes) face à la crise de l'Argentine à la fin de 2001.

D'autre part, le propos de contribuer au développement des pays avec lesquels sont liés à travers de liens spéciaux, de type culturels et historiques, explique la coopération décentralisée de quelques collectivités européennes avec l'Amérique Latine.

Dans les propositions de coopération décentralisée plus innovatrices (qui incorporent le principe de bénéfice mutuel, comme c'est le cas de URB-AL) l'échange d'expériences, la formation de techniciens et professionnels, la recherche de solutions d'ensemble à des problèmes communs, sont des raisons sérieuses pour la participation de quelques administrations sous nationales européennes.

Dans quelques cas, la coopération décentralisée –spécialement dans le domaine de la coopération technique– peut être encouragée par la possibilité qu'elle offre de créer des conditions propices au développement d'échanges entre des centres de recherche ; favoriser les flux commerciaux et les investissements, encourager le transfert de technologies et de savoir faire.

10. Dès une perspective politique, on pourrait affirmer aussi que la coopération décentralisée ouvre un espace aux Etats Nationaux européens pour fortifier leurs priorités et leur présence en Amérique Latine à des niveaux que la coopération intergouvernementale ne peut pas toujours atteindre.

De même, offrent une occasion d'appuyer la consolidation à partir d'une base territoriale des valeurs et principes qui soutiennent les relations européen–latinoaméricaines.

III. SPÉCIFICITÉ ET PERTINENCE DE LA COOPÉRATION DESCENTRALISÉE.

11. La coopération décentralisée se déploie dans les domaines local et régional du développement. Son action se manifeste de manière directe dans le renforcement des processus de changement de structure et de démocratisation, en favorisant l'élargissement des espaces d'intervention et d'engagement des différents acteurs à la base territoriale de la société civile. Dans un contexte général où les structures centralistes et verticales de pouvoir sont remises en question, la coopération décentralisée influe de manière positive dans le renforcement des structures locales de gouvernement et de participation citoyenne. Pour cela, l'un de ses objectifs principaux c'est de collaborer dans le renforcement institutionnel des gouvernements locaux, au sens où elle puisse garantir une plus grande transparence et une plus grande efficacité de gestion au même temps.

12. La coopération décentralisée lie les sociétés des différents territoires concernés, c'est –à –dire, les organisations civiles de tout type et les autorités locales. Il s'agit d'une coopération horizontale que, dû sa nature, est diverse et participative. Ces mêmes caractéristiques expliquent que les programmes spécifiques où elle se concrétise soient, par règle générale très liés à des problèmes communs qui ont des expressions territoriales très concrètes. Ce n'est pas rare donc, que les programmes de coopération décentralisée aident de manière fréquente à approfondir ou même à déclencher des processus de solidarité sociale, de construction de consensus et de participation et d'appropriation citoyennes.

13. La vie locale c'est le premier référent de la démocratie. D'accord à cela, la coopération décentralisée a démontré être un instrument efficace pour la mise en valeur de la citoyenneté. De fait, l'un des supposés élémentaires pour que ce type de coopération ait lieu, c'est la vigueur de pratiques démocratiques et d'un climat de liberté et de pluralisme. Les principes de partenariat et de subsidiarité, qui se trouvent à la base de cette approche, supposent en plus une volonté de dialogue qui considère tous les sujets de la coopération en égalité de conditions. C'est sur cette base qui est conçue la construction d'alliances entre les différents agents-gouvernementaux et non gouvernementaux- des institutions coopérantes, qu' en considérant leur potentiel de complémentarité et de leurs intérêts en commun, accordent d' identifier des objectifs ou concevoir des actions mutuelles favorisant le développement local. De cette manière, s'il est vrai que les investissements en de petites infrastructures ou l'envoi de ressources matérielles sont les projets classiques des actions de coopération décentralisée directe, chaque fois plus, les

entités territoriales des pays industrialisés s'engagent dans des initiatives liées aux domaines de compétence et d'expérience qui lui sont plus propres. De cette manière, ils établissent des liens de coopération et d'échange avec des institutions publiques ayant des compétences similaires ou avec des entités qui travaillent dans le renforcement de ces dernières ; effect qui tend bien sûr à assurer la durabilité de ses impacts.

14. C'est une modalité de coopération qui octroi une signification stratégique aux processus de décentralisation, démocratisation et gouvernabilité à l'échelle locale, donc elle a une grande pertinence dans des pays que, comme beaucoup de l'Amérique Latine., se trouvent dans une phase de consolidation des institutions et des pratiques démocratiques. Son approche met en valeur les facteurs territoriaux et recherche l'intervention des différents acteurs de la société en tant que sujets responsables de son propre développement, en essayant d'engendrer des pratiques de concertation et de complémentarité qui rendent possible et qui élargissent les processus d'appropriation locale des actions et des résultats de la coopération. Son essence se trouve dans la plus large participation possible des bénéficiaires dans le cycle complet de la coopération, dès sa conception et mise en place jusqu' à son suivi et son évaluation.

En un sens large, la coopération décentralisée est un processus d'action collective qui ouvre la porte du compromis et de la responsabilité publique aux différents agents qui habitent les collectivités territoriales agissant en fonction d'objectifs sectoriels spécifiques. En dernier ressort, la coopération décentralisée se soutient a du sens dans la instrumentation de dispositifs d'appui et l'encouragement des initiatives locales. Elle se manifeste de différentes manières, dont l'une des plus importantes c'est l'interaction entre des acteurs définis du point de vue du territoire-collectivités, villes, régions- dans des domaines très spécifiques, tels que la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la cohésion sociale.

15. C'est dans ce dernier domaine où la coopération décentralisée acquiert une dimension d'importance. La lutte contre la pauvreté et la promotion de la cohésion sociale, requièrent d'institutions publiques démocratiques, fortes, efficaces et participatives. Le renforcement des gouvernements locaux, les plus proches aux besoins et aux réalités des citoyens, et l'appui aux processus de décentralisation, constituent une pièce clé pour la réforme politique et pour la démocratisation des pays en voie de développement.

16. C'est pour cette raison que différentes agences de coopération internationale, telles que l'agence espagnole de coopération internationale (AECI) ou l'agence allemande (GTZ) ainsi que différents Organismes Internationaux, tels que l'Union Européenne, la Banque Mondiale ou la Banque Intéraméricaine de Développement, ont mis en place des programmes d'appui aux gouvernements locaux et aux processus de décentralisation. On a même des initiatives de formation de hiérarchies et cadres de gouvernement local, des diagnostics et des assessorats techniques pour la détermination de politiques publiques locales, la modernisation de cadastres et registres; etc..

17. La coopération décentralisée, en plus, a signifié pour les instances de gouvernement local (et d'une certaine manière pour d'autres acteurs locaux) un contrepoids face aux inerties du centralisme politique et économique des pays. Du fait d'ouvrir des voies viables d'internationalisation et de mise en contact avec des instances de gouvernement et des agents sociaux organisés d'autres pays, ses apports ont été fondamentaux dans la difficile voie de l'exercice de l'autonomie municipale.

Ce contrepoids ne se trouve pas nécessairement dans les ressources financières apportées par les projets de la coopération décentralisée, mais surtout dans les effets démonstration que cette dernière apporte, ainsi que dans les synergies produites quand les facteurs territoriales ont la possibilité d'être mis en valeur. La réaffirmation de l'aspect local à travers son internalisation consolide l'action des acteurs territoriales dans le concert national et renforce aussi à différents degrés sa capacité négociatrice avec les instances du pouvoir central. Dans le cadre de cette dialectique, la coopération décentralisée a été aussi pendant ces années un accompagnateur efficace des mairies et des acteurs sociaux latinoaméricains et européens qui révinquent ce que c'est local comme un élan puissant et de récupération de l'identité en même temps.

IV. LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE CADRE DES RELATIONS EUROPÉENNES-LATINOAMÉRICAINES.

IV.1. LA COOPÉRATION BIRRÉGIONAL.

18. L'Union Européenne et l'Amérique Latine ont manifesté en différentes instances leur intérêt mutuel et leur compromis pour développer un partenariat stratégique. Une preuve univoque de cette volonté commune sont les Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Amérique Latine et de la Caraïbe et de la Union Européenne tenus à Rio de Janeiro, Bresil (1999) ; Madrid, Espagne (2002) et Guadalajara, Mexique (2004).

19. Le partenariat stratégique entre l'Union Européenne et l'Amérique Latine se soutient sur des convictions et valeurs partagées par rapport au respect et à la défense de la liberté individuelle, le respect des droits humains, la démocratie représentative, la participation citoyenne, l'état de droit, et la paix et la sécurité internationale. Il a en même temps, un fond historique et culturel qui est assumé et réindiqué par les pays et les sociétés des deux régions. Les nexes birrégionaux se renforcent par l'importance accrue de l'Union Européenne pour l'économie latinoaméricaine. Le long de la dernière décennie, l'Union Européenne a consolidé sa position comme deuxième partenaire commercial de l'Amérique Latine et de la Caraïbe ; comme une des sources le plus importantes d'investissement étranger direct et de financement ; et commel' origine principale d'assistance de l'extérieur pour le développement.

20. Aux Sommets de Rio de Janeiro et de Madrid, les deux régions ont identifié la coopération-conjointement avec le dialogue politique et la libéralisation des échanges économiques-comme une des trois dimensions stratégiques du partenariat. Pratiquement dans tous les domaines prioritaires de coopération bi-régional qui ont été définis-éducation, science, technologie, culture, développement et problèmes sociaux et humains on à développé des interventions bilatérales et multilatérales qui ont produit et continuent a produire d'importans résultats. Beaucoup de ces domaines constituent un terrain privilégié pour l'action de la coopération décentralisée.

21. Dès le début, l'Union Européenne a entrepris des initiatives spéciales dirigées à encourager, de manière explicite un processus de développement plus participatif et à renforcer tant la pluralité des acteurs locaux que son engagement direct avec les actions de coopération. De cette manière, dans la décennie des années quatre-vingt on a assumé la coopération décentralisée comme une modalité remarquable de la politique communautaire de coopération internationale. Dans le cadre d'une conception du développement centrée sur la promotion des droits humains et le renforcement de la capacité d'intervention des acteurs décentralisés-en spécial des groupes plus défavorisés, son but stratégique a été et continue à être, instaurer une pratique différente de solidarité et co-responsabilité dans les relations internationales.

22. Cette approche de coopération décentralisée s'est traduite dans la mise en place d'une série d'initiatives communautaires adressées à des acteurs spécifiques. Pour l'Amérique Latine cela s'est concrétisé dans les programmes horizontaux : ALFA, dans ses deux phases : I (1994-1999) et (2000-2005), et ALBAN (commencé en 2002 à partir du Sommet de Madrid) sur le domaine de l'éducation ; AL - INVEST, dans ses phases I (1995-1999), II (1999-2003) et III (commencée en 2004) ; dans le domaine de la coopération entrepreneuriale et technologique ; @ LIS (dont l'idée est née au sommet de Rio de Janeiro en 1999), dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ; ALURE dans ses phases I (1996-1997) et II (1998-2002), dans l'aire de l'énergie ; et URBAL dans ses phases I (1995-2000) et II (commencée en 2002) dans le domaine de la coopération entre des collectivités locales.

IV 2. LE PROGRAMME URB-AL DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

23. La création de URB – AL, en 1995 a répondu à l'objectif de développer des liens directs et durables entre des entités locales européennes et latinoaméricaines, par le biais de la diffusion, acquisition et application de meilleures pratiques dans le domaine des politiques urbaines, URB-AL est né comme une réponse dans le domaine de la coopération à l'importance accrue des villes et au rôle fondamental qu'elles ont dans l'amélioration des conditions socioéconomiques et de la qualité de vie de la population. Ses activités sont proposées, mises en place et gérées par les participants eux-mêmes, en recherchant de manière explicite que ceux-ci partagent leurs bénéfices.

24. L'évaluation de la première phase de URB -AL (1995-2000) montre que le programme a atteint de manière satisfaisante les résultats quantitatifs de leur activité ; la tenue de deux réunions biennuelles, l'organisation de huit réseaux et l'exécution de 79 projets communs. Ces résultats ont contribué à la réussite de la majorité des objectifs spécifiques du Programme.

D'autre part, cette évaluation a conclu que l'efficacité et l'impact des activités pour les collectivités locales participantes ont été qualitativement importants ; on calcule que les 3 réunions annuelles des 8 réseaux ont déclenché environ 10.800 opportunités jours/rencontre ou de jours/contact (au total, 1124 partenaires se sont réunis en 3 occasions avec une moyenne de 3 jours chacune) ; tandis que les projets communs ont provoqué à peu près 7.300 jours/recontre (811 partenaires que ont participé à ser projets communs se sont réunis au moins en 3 occasions pendant une période de 3 jours).

Au total, les réunions des réseaux et des projets a signifié plus de 18.000 jours/contact de partenaires de URB-AL. Ce cumulus de relations et contacts entre des fonctionnaires et techniciens des gouvernements locaux et partenaires de l'extérieur s'est traduit aussi dans un nombre considérable d'actions de formation pour améliorer leurs possibilités de réponse en relation aux sujets des réseaux. Un autre résultat c'est celui d'avoir produit plus de 90 documents fondamentaux en termes d'antécédents, réalités et actions de bon gouvernement local face à une variété de sujets chaque fois plus accrus qui commencent à appartenir à la mairie. Finalement, où l'on constate de manière spécialement forte les résultats planifiés c'est dans l'énorme quantité d'actions des autorités locales. Le 46,4% des personnes enquêtées pendant l'Evaluation de la Première Phase de URB-AL a affirmé que « on a modifié l'orientation des politiques », le 67,9%, que « on a conçu de nouvelles politiques », 92,9%, que « on a entrepris de nouvelles actions », et le 44,4% que « on a crée de nouveaux services municipaux ou locaux ». Cela signifie que en plus de 150 localités on a adopté ou on a mis en place de nouvelles politiques en relation à un sujet spécifique et que l'on a entrepris plus de 180 nouvelles actions autour de ces mêmes sujets. A manière d'exemple, on peut mentionner la création du « Noyau d'appui aux victimes de la violence intrafamiliale » à la Prefeitura de la ville de Rio Claro (Brésil) à la fin de l'année 2003. Cette aire du gouvernement local s'est constituée comme résultat concret d'un projet commun de type A en relation au sujet de la violence intrafamiliale, développé dans le cadre du Réseau N°5 de URB-AL, sous la coordination de la ville de Leganes (Espagne).

25. Un apport innovateur et fondamental de URB-AL à la coopération décentralisée c'est la substitution du concept traditionnel de « transfert d'idées, connaissances et expériences » par la prémisse de l'échange mutuel d'idées, connaissances et expériences entre tous les acteurs ». Cela a permis par exemple, que des collectivités locales européennes puissent entrer en contact direct avec des expériences innovatrices de pratiques de participation développées de manière réussie en Amérique Latine. C'est le cas de la connue expérience de budget de participation développée à l'origine à Porto Alegre (Brésil). Un autre exemple là-dessus est constitué par les résultats du projet de coopération conclu entre la Préfecture Municipal de Montevideo et la « Consejería de Obras Públicas y Transporte de la Junta de Andalucía ».

Dans le cadre de ce projet, cette dernière a offerte différents appuis techniques pour la conception et l'exécution du « Plan de Ordenamiento Territorial de Montevideo » (POTM). Il s'agit d'une expérience de coopération mutuelle, étant donné que une fois le projet mis en marche, des techniciens de la « Intendencia Municipal de Montevideo » ont été convoqués pour collaborer à partir de leur expérience au POTM- avec l'équipe responsable du plan d'aménagement du territoire à l' « Ayuntamiento de Sevilla ».

26. Une caractéristique opérationnelle de URN.AL c'est la formation de réseaux, comme un mécanisme optimal, pour les villes et régions, d'accès au domaine international et au travail d'ensemble dans des projets définis tout autour de problèmes spécifiques. En considérant la thématique centrale du réseau, le choix des contenus spécifiques des projets communs a été de la responsabilité des entités territoriales participantes. Les gouvernements locaux ont eu de cette manière, une grande autonomie de sélection des questions urbaines à traiter. Les huit réseaux nés à la Première Phase du Programme ont organisé leur travail autour des problèmes urbains très liés aux politiques traditionnelles de développement, avec un accent relativement marqué sur la possibilité d'incorporer des expériences pour modifier les modalités en pratique. Entre les raisons qui expliquent ceci on trouve des défaillances typiques de gestion de l'espace urbain propres aux villes de l'Amérique Latine, en particulier celles qui sont en relation avec la planification et la mise en place de politiques urbaines.

27. A la phase II, on ajusté et fortifié les objectifs du programme, en diversifiant les activités à travers une plus grande dotation de ressources. L'inclusion des concepts d'acquisition et d'application de bonnes pratiques urbaines dans les objectifs généraux a dessiné les lignes stratégiques particulières présentées pour cette nouvelle étape, en même temps, on a élargi le champs d'action des réseaux et des projets communs. Les nouveaux réseaux permettent d'approfondir des aspects globaux de l'univers urbain et envisager des aspects macro socio économiques auxquelles doivent faire face les villes et les communautés et qui exigent des réponses autres que les traditionnelles. Une autre innovation a été l'incorporation de deux types de projets communs, avec des caractéristiques différentes quand à leur organisation et à l'accès au financement. La nouvelle typologie de projet répond à des objectifs opérationnels, d'insertion territoriale d'ampleur différent. La modalité de projets communs du type B a débuté l'année 2002 et elle a été conçue pour élargir le champs de possibilités de la coopération décentralisée dans le domaine des politiques urbaines, en incluant d'importants changements d'échelle dans les interventions.

28. Aujourd'hui, et après sept années de fonctionnement, URB-AL réunit plus de mille collectivités locales des deux continents autour de treize réseaux thématiques et plus de cent projets communs. Ses activités représentent une dépense totale d'environ 30 millions d'euros dont 20 millions correspondent à des subventions directes de la Commission Européenne aux collectivités locales participantes. Il faut signaler que dans le programme URB-AL participent non seulement les principales métropoles européennes et latinoaméricaines, mais aussi un grand nombre de villes petites et moyennes.

IV.3 LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LES COLECTIVITÉS LOCALES EUROPÉENNES.

29. Comme on a déjà signalé, en dehors des agences de coopération, les organismes multilatérales et les gouvernements nationaux, différentes institutions européennes à caractère régional et local ont aussi engendré leurs propres politiques de coopération décentralisée. Un bilan des initiatives développées dans ce cadre divers d'acteurs se heurte à des difficultés méthodologiques, en particulier, pour la collecte et l'interprétation de l'information.

30. S'il est vrai qu'il s'agit de une pratique récente et en maintes des cas avec un cadre légal, la coopération des administrations territoriales européennes a chaque fois un poids majeur. Cela a été spécialement remarquable en **Espagne**, un pays que pendant ces 25 dernières années a vécu un processus de décentralisation politique et administrative très intense et où les régions de manière spéciale et les gouvernements locaux ont assumé d'importantes compétences. La coopération décentralisée en Espagne constitue la partie de l'Aide Officielle au Développement qui se canalise – tant de manière directe à travers une convocation publique de subventions à ONG's des les gouvernements des communautés autonomes et les Corporations locales.

En termes quantitatifs, elle a expérimenté une grande croissance ces dernières années, de manière particulière a partir de 1995, en grande partie dû l'incidence de la campagne par le 7% de l'année précédente. Elle représente l'une des principales rubriques de l'Aide Officielle au Développement, tel qui le montre le tableau suivant :

DISTRIBUTION QUANTITATIVE DE LA AOD BILATÉRAL ET MULTILATÉRAL PAR POSITIONS (MILLIONS D'EUROS CONSTANTS DE 2001)

	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Bilatéral										
FAD	165,7	177,3	142,2	201,5	247,4	12%	13%	7%	11%	12%
AECI	134,8	127,9	159,8	157,1	304,6	10%	9%	8%	9%	15%
M. Education	8,7	24,8	27,5	27,6	30,3	1%	2%	1%	2%	1%
M.Travail	24,8	21,5	21,1	24,0	25,9	2%	2%	1%	1%	1%
M.Intérieur	15,0	10,5	13,9	12,8	14,8	1%	1%	1%	1%	1%
Autres M	29,8	69,0	101,7	79,2	166,9	2%	5%	5%	4%	8%
CD	196,1	213,9	208,2	261,3	308,0	14%	16%	11%	14%	15%
ONGD	97,0	90,2	88,0	99,2		7%	7%	5%	5%	
AA	7,4	5,0	5,7	8,6		1%	0%	0%	0%	
AE	68,3	42,2	25,5	19,8		5%	3%	1%	1%	
Microcréd.	22,5	24,7	20,5	42,8	60,1	2%	2%	3%	2%	3%
CDE	60,9	18,7	434,9	125,3	124,0	4%	1%	23%	7%	6%
TOTAL	831,0	825,7	1249,0	1059,2	1282					
Multilatéral										
UE	367,8	392,8	382,6	440,2	461,0	27%	29%	20%	24%	22%
OIF	110,4	69,3	208,8	234,5	258,2	8%	5%	11%	13%	12%
OInoF	57,4	67,3	66,1	83,2	76,8	4%	5%	3%	5%	4%
Total	535,6	529,3	657,5	757,9	796,0					
TOTAL	1366,6	1355,0	1906,5	1817,1	2078	100%	100%	100%	100%	100%

FAD : Fond d'aide au Développement ; CD : Coopération décentralisée ; ONGD : Subventions à des Organisations non gouvernementales ; AA : Aide Alimentaire ; AE : Aide d'Urgence ; CDE : remise dette externe ; OIF : Organismes Internationaux Financiers ; Oinoff: Organismes Internationaux non Financiers.

Les données 2003 correspondent au Plan Annuel de Coopération Internationale 2003 élaboré par le Secrétariat d'Etat pour la coopération Internationale. Les frais du Ministère de la Défense ne sont pas détaillés dû qu'ils sont en partie comptabilisés sous la position « Aide d'Urgence ».

Source : Intermon Oxfam. Etudes 11. La réalité de l'aide 2003-2004.

Pour l'année 2004, on espère que la coopération décentralisée espagnole atteigne au total 334 millions d'euros, représentant le 23,10% de la coopération bilatérale. Toutes les communautés Autonomes et beaucoup de gouvernements locaux, ont coordonné des programmes de solidarité internationale et de coopération au développement. En écoutant le conseil des Nations Unies et comme résultat de la pression exercée par la citoyenneté pendant la décennie des années quatre – vingt, les administrations territoriales espagnoles font un effort important – même si pour beaucoup, insuffisant – pour accroître leurs apports, en se plaçant, dans beaucoup de cas au 0,7% de leurs budgets. Le tableau suivant montre le budget engagé par des autorités autonomiques, provinciales et municipales l'année 2002 :

	M €	%Ppto.		M €	%Ppto.
Baleares	8,18	0,76%	Vitoria Gasrteiz	1,95	1,05%
Navarra	11,50	0,48%	Dip. Alava	2,28	1,00%
País Vasco	30,05	0,45%	Madrid	15,93	0,70%
Castilla- La Mancha	12,78	0,32%	Dip. Vizcaya	5,74	0,70%
La Rioja	1,58	0,30%	Pamplona	1,32	0,70%
Asturias	4,53	0,23%	Getxo	0,45	0,70%
Extremadura	5,47	0,22%	Tudela	0,24	0,70%
Valencia	19,60	0,20%	Dip. Barcelona	3,15	0,57%
Aragón	4,51	0,18%	Lleida	0,56	0,57%
Cataluña	23,64	0,16%	Córdoba	0,90	0,43%
Cantabria	1,58	0,16%	Zaragoza	1,92	0,40%
Murcia	2,52	0,15%	Donostia	0,84	0,35%
Canarias	5,47	0,13%	Bilbao	3,48	0,31%
Andalucía	22,43	0,12%	Barcelona	4,4	0,19%
Madrid	7,87	0,10%	Málaga	1,00	
Castilla y León	4,69	0,10%			
Galicia	4,00	0,06%			

Source : *Intermon Oxfam, Etudes 11. La réalité de l'aide 2003-2004.*

Par beaucoup de mairies que dû leur taille trouvent des difficultés (par limitation de structures, ressources et capacité de gestion) le fait d'avoir des programmes propres de coopération, les groupes supramunicipales commencent à devenir très utiles pour canaliser leur intérêt. Les conseils de la défense les mancomunautés, les conseils « comarcales », les « cabildos », ou les fédérations des mairies, accomplissent un rôle très important dans ce sens là. De même, il existe des associations créées ex profeso pour réaliser des activités de coopération, telles que les alliances des municipalités et les fonds de coopération.

En tenant compte de la densité de leurs relations historiques, et culturels avec l'Amérique Latine, une partie importante de l'ensemble des programmes de coopération internationale de l'Espagne se concentre dans cette région. La coopération décentralisée reproduit à échelle cette tendance. D'après le Plan Annuel de Coopération Internationale de l'Etat Espagnol, la coopération décentralisée a signifié l'année 2006, le 56% de l'aide non remboursable destinée à l'Amérique Latine, le 57% de celle destinée au Moyen Orient (toutes les deux, des zones prioritaires de la coopération espagnole d'après la loi de coopération internationale pour le développement) et le 67% de l'aide destinée à l'Afrique sousaharienne (Priorité d'après le Plan Directeur de 2001 a 2004.).

Des entités régionales, telles que le Conseil de la Défense de Barcelona réalisent directement des programmes de coopération à travers de programmes bilatérales conclus avec des municipalités et des entités locales de gouvernement de niveau similaire à celles d'autres pays. Dans ce cycle budgétaire de 2002, le Conseil de la Défense a attribué 726.500 euros aux projets de coopération directe. Un des objectifs de ces programmes c'est de contribuer au développement des administrations locales à travers de programmes de formation conçus expressément pour leurs responsables élus et leurs responsables techniques. La coopération décentralisée du conseil de la Défense de Barcelona s'est manifesté dans la plupart des pays latinoaméricains, en étant au présent particulièrement active en Amérique Centrale et la Caraïbe, zones où leurs programmes incluent aussi des interventions d'appui aux processus de décentralisation de l'Etat.

D'autres administrations territoriales de gouvernement de l'Espagne, de niveaux et statut différents — tels que Madrid, Málaga, Valencia, San Sebastián, entre autres —elles maintiennent aussi, à partir des années quatre— vingt une politique dynamique de coopération décentralisée dans la région latinoaméricaine

C'est le cas par exemple de l'ensemble des mairies d'Andalucía, qui ont destiné l'année 2001 le 69% de leurs fonds à l'Amérique Latine et la Caraïbe : Amérique Centrale, 28% ; Cuba/Caraïbe, 18% ; Pays Andins, 18 % ; Amérique du Sud, 5%.

31. Les administrations régionales et municipales de *l'Italie* ont le pouvoir par la loi pour accorder jusqu'au 8% de leurs budget à des actions de coopération internationale, et le droit d'attribuer des ressources supplémentaires si leur situation financière le leur permet. Leurs différentes actions dans cette matière s'encadrent dès l'année 2000 dans les lignes directives de coopération décentralisée définies par la Direction de Coopération du Gouvernement Central.

D'après la dernière analyse disponible réalisée par l'Observatoire Interrégional de la cooperazione allo Sviluppo pour la période 1996-1998, 18 des 22 régions italiennes (20 régions et 2 provinces autonomes) ont des programmes d'aide au développement. Quant au volume de la coopération décentralisée – et d'après l'attribution pour 1999 – cette étude montre l'importance des Provinces du Nord, avec une promotion de 69,67% du volume total accordé. On remarque en spécial la province de Milan et les régions de Lombardie, Piemonte, Toscana et Emilia Romagna. A niveau de gouvernements locaux, l'étude souligne l'importance de la coopération des villes de Rome et Milán.

Quand à sa distribution géographique, et pour la même période, 12 des 22 régions ont intervenu en Amérique Latine. Mais en termes de nombre d'interventions et attributions budgétaires, la coopération décentralisée italienne a une présence plus forte dans la région sousaharienne du continent africain.

Par règle générale, les projets de coopération décentralisée de l'Italie sont réalisés en coordination (sur le plan technique et/ou financier) avec le gouvernement central de l'Union Européenne, agences multilatérales et ONG's, qui, fréquemment se chargent de leurs mises en marche.

32. En *France*, la coopération décentralisée c'est dès un peu plus d'une décennie, une composante qui tend à regagner un poids chaque fois plus accru dans l'ensemble des actions de coopération internationale du pays. Habilités dès 1992 pour faire ce type d'activités (en beaucoup de cas avec la participation de partenaires techniques et/ou financiers), les collectivités locales françaises consacrent dès lors des ressources dont le montant est aujourd'hui supérieure à 300 millions d'euros annuels.

Du point de vue géographique, la coopération décentralisée française est adressée de manière majoritaire à l'Afrique et à l'Europe de l'Est ; et un peu moins à la Caraïbe (Haïti, Cuba, République Dominicaine, les Antilles mineures et Surinam). Sa présence est, si l'on fait une comparaison, plus réduite en Amérique Latine, on elle s'oriente en spécial vers l'Amérique Centrale et quelques pays du Cône Sud.

Entre Juillet et Septembre de 2000, Cités Unies France a entrepris un recensement des collectivités territoriales françaises qui font de la coopération décentralisée avec l'Amérique Latine.

A partir des résultats, on peut constater – entre autres - la diversité du profil des acteurs français de la coopération décentralisée (des grandes villes, petites et fondamentalement moyennes ; des communautés urbaines, des conseils régionaux et des conseils généraux). D'autre part, l'analyse thématique des projets montre un engagement chaque fois plus accru en ce qui concerne des processus de renforcement institutionnel ; et en différents programmes de gestion et de planification urbaine et de développement local.

V. AXES STRATÉGIQUES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE LATINE ; ÉLÉMENTS POUR UN BILAN.

33. Les initiatives de coopération décentralisée favorisées dans le contexte des relations entre l'Union Européenne et l'Amérique Latine fonctionnent principalement autour de cinq axes stratégiques :

i) Droits humains ; ii) Lutte contre la pauvreté et cohésion sociale ; iii) Gouvernabilité et Renforcement institutionnel ; iv) Développement local (économie, environnement, aménagement du territoire ; et v) Education et Culture. Il s'agit pour tous les cas de domaines thématiques propices à la conception et à l'application de politiques publiques par le biais des niveaux de décision locale et régionale. Ces cinq domaines continuent à être complètement en vigueur et ils devraient continuer à encadrer les actions de coopération décentralisée dans l'avenir.

34. De la même manière que les politiques publiques locales s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales, les actions de coopération décentralisée devraient être complémentaires des politiques de coopération plus générales, qu'elles soient à caractère bilatéral ou multilatéral. Ainsi que le développement local c'est le fruit de l'effort d'ensemble de tous les acteurs de la société civile, la coopération décentralisée entre des collectivités locales devrait être cohérente avec les priorités et les attentes sur la coopération décentralisée naissant de ces dernières.

Comment on a accompli ces principes généraux dans la pratique concrète de la coopération décentralisée entre les collectivités locales européennes et latinoaméricaines ? L'expérience réunie là-dessus durant les dernières années dans le domaine des politiques urbaines montre un panorama qui combine des progrès qui diffèrent d'après l'espace thématique de la coopération décentralisée, avec la manifestation de limitations et restrictions de diverse nature qui tendent à empêcher un déploiement plus vaste des initiatives, la participation et la capacité d'appropriation des acteurs locaux du développement. Les éléments de bilan disponibles suggèrent que dans ces résultats incident des facteurs d'ordre structurel et institutionnel propres à chaque domaine d'intervention, ainsi que d'autres en relation avec les « manières de faire » des projets. Ces éléments peuvent être rangés en fonction des grands objectifs de développement implicites dans l'approche de la coopération décentralisée ; la participation citoyenne et la gouvernabilité démocratique ; l'efficacité des politiques publiques locales de réduction de la pauvreté et promotion de la cohésion sociale ; et le renforcement institutionnel d'instances locales. Son analyse permet, en même temps, une approche aux priorités et aux attentes latinoaméricaines dans le domaine des politiques urbaines.

V.1. LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA GOUVERNABILITÉ DÉMOCRATIQUE.

35. Dans son ensemble, l'Amérique Latine est une région éminemment urbaine, s'il est vrai qu'elle montre un haut degré d'hétérogénéité dans un contexte de fortes différences à l'intérieur de ses territoires nationaux. Cette caractéristique se rend plus évidente pour la tendance des grandes villes à articuler des territoires annexes, en formant des groupes urbains contigus, et parce que les villes moyennes et petites tendent à reproduire à échelle des modalités de gestion similaires à celles des gros centres.

Le résultat est une segmentation socio-spatiale accrue avec des conséquences généralement perverses en termes de qualité de vie.

36. A partir de la moitié des années quatre-vingt et conjointement avec le processus de décentralisation, les municipalités de l'Amérique Latine sont devenues des agents centraux du développement local et de la gestion des villes dans des contextes institutionnels caractérisés par le manque et la rareté de moyens et de ressources, Parallèlement, l'élargissement de la pauvreté, l'inéquité et l'exclusion sociale posent un grand nombre de besoins non satisfaits et ont conduit à une

fragmentation chaque fois plus grande, en provoquant des problèmes critiques de gouvernabilité démocratique. En particulier les tensions s'avèrent dans les espaces locaux de gestion, que c'est justement l'endroit où les acteurs cherchent des réponses à leurs besoins. Il s'agit de mouvements communautaires, organisations sociales, vicinales et sectoriels, des groupes populaires et membres de la société civile qui demandent aux gouvernements locaux des espaces de participation et d'inclusion dans la vie démocratique des villes.

La complexité multidimensionnelle de ces villes en conglomérat et les nouveaux défis sociaux auxquels elles doivent faire face, mettent en évidence le manque d'instruments adéquats pour une gestion d'intégration de la diversité et les demandes citoyennes.

37. En Amérique Latine il a émergé une citoyenneté plus exigeante qui se constitue comme un acteur actif et essentiel face aux questions structurales du domaine public et le vaste éventail de sujets et échelles d'intervention en rapport avec l'amélioration de la qualité de vie urbaine.

Cela pose aux administrations territoriales le besoin de recréer, de manière continue et croissante, des politiques publiques et des modalités de participation citoyenne dans la gestion et développement des villes.

Dans ce cadre, dès une perspective engagée avec la promotion de la gouvernabilité démocratique, les actions de la coopération décentralisée doivent approfondir le modèle d'une relation de collaboration et co-responsabilité entre les divers acteurs sociaux et politiques, ce que suppose l'existence d'un cadre propice pour l'exercice du droit de participation.

38. Dans ce contexte, les options de coopération décentralisée offertes par le programme URB-AL ont significé pour les gouvernements locaux qui ont répondu à sa convocation, une fenêtre d'opportunités pour connaître d'autres expériences et en faire connaître les propres dans le domaine des politiques urbaines. Dès la pratique des gouvernements locaux, la coopération décentralisée s'est transformée, dans le cadre de ce programme en une modalité innovatrice qui ouvre les frontières locales et permet de fixer la vue sur ce qui se passe en dehors de l'administration et du territoire local. Ce simple fait provoque des apprentissages, étant donné qu'il permet de comparer la propre gestion avec celles que l'on a réalisées à l'intérieur d'autres cadres institutionnels, culturels, de développement et de ressources. De cette manière, on peut mieux valoriser ses propres actions par exemple, on peut vérifier tout ce que les bonnes administrations locales réalisent normalement avec des moyens très rares et on découvre aussi des manières de gestion et des manières de faire pour faire face et résoudre les problèmes. L'observation d'autres expériences permet de connaître différentes formes d'intervention du citoyen individuel – par exemple à travers le respect de la norme, le paiement de services, on la réclamation active face à la mauvaise gestion. Cela aussi permet de valoriser encore plus les mécanismes de participation citoyenne organisée et la valeur de la solidarité et l'effort collectif commun dans des diverses réalités locales.

39. Une caractéristique des projets communs de URB-AL c'est la tendance accrue –qui est un peu plus évidente à la deuxième phase du programme– à incorporer dans les conceptions et méthodologies de travail, des composantes de participation citoyenne, populaire ou communautaire. La thématique de quelques uns des réseaux de création plus récente –tels que « Finances locales et budget de participation », « Lutte contre la pauvreté » ou « Sécurité Individuelle »- montrent l'ouverture d'un vaste champ de possibilités d'intervention avec des méthodologies de participation et l'incorporation de nouveaux acteurs locaux, qui pourrait même, en tant que méthode s'étendre au reste des réseaux en fonctionnement. Cette ouverture thématique et d'action se situe en maintes de cas sur les conceptions qui continuent à prévaloir dans beaucoup de mairies de l'Amérique Latine et l'Union Européenne quand à la solution des problèmes territoriaux, socioéconomiques et culturels de leurs localités respectives. D'autre part, les projets communs de coopération qui font des efforts pour incorporer la thématique de la participation de la société civile, le font encore avec peu de décision et peu de clarté. Il est évident que cette situation répond en grande mesure au poids exercé encore sur les entités municipales des deux régions quand au refus à adopter en plénitude des pratiques de gestion de participation. Mais, le fait qu'un grand nombre de mairies de l'Amérique Latine et de l'Union Européenne – des villes grandes, moyennes et petites – aient acquis des habilités et des capacités d'intervention dans des projets communs interrégionales, et qu'en plus aient acquis des expériences et une présence

dans le domaine de la coopération internationale, constituent des faits qui marquent un point d'inflexion en ce qui concerne l'incorporation de nouvelles modalités et technologies de gestion de participation dans les villes et aussi renforcement des capacités locales pour le développement territorial urbain.

40. Il y a une génération récente de projets de coopération décentralisée abrités par le programme URB-AL, dont la conception répond de manière explicite à ces impératifs de participation citoyenne dans une chaque fois plus complexe dynamique des municipalités urbaines latinoaméricaines et européennes.

Tant pour leurs thématiques particulières que par leurs contenus, ces projets sont un exemple clair de la vaste gamme de possibilités qui a face à elle la coopération décentralisée pour réaliser des interventions stratégiques dans ce domaine si important.

C'est le cas, en effet, de projets tels que «Ciudad Vieja Renueva », de la ville de Montevideo (Uruguay), ou « Rosario suma: una solución urbana desde una mirada alternativa » de la ville de Rosario (Argentine). Tous les deux proposent et mettent en pratique des méthodologies participatives utilisées normalement par les maires dans leurs programmes et projets dans la gestion de leurs villes. Un autre cas intéressant de participation institutionnelle avec des acteurs locaux c'est celui du projet commun « Metodologías e instrumentos para la instalación de observatorios de inclusión social en las ciudades », de Saint-Denis-Ile de France, qu'incorpore divers acteurs locaux à chaque ville participante et propose un développement intersectoriel horizontal (aires municipales diverses) en essayant de renforcer les ressources existant vers l'intérieur des mairies.

La méthodologie participative est basée sur la révision des outils d'observation disponibles, à travers des plateformes actuelles locales et des consultations qualifiées institutionnelles, ainsi que des mécanismes de communication à l'opinion publique locale sur des thèmes d'inclusion sociale. Le projet de type B « E-Agro: la academia de la Democracia Electrónica », de Issy-les -Moulineaux – ainsi plusieurs autres projets de type A -, proposent un élargissement des degrés de participation démocratique de la citoyenneté à travers de moyens virtuels et de plateformes informatiques et l'utilisation de technologies de l'information et de la communication dans la prestation de services municipaux. Les outils de participation dans ces projets sont des quasi consultations citoyennes, mais non liés et en quelques cas, même restrictives.

41. Les expériences de coopération décentralisée de la dernière décennie montrent que les stratégies pour la mobilisation des acteurs locaux s'articulent et se définissent à partir d'une forte volonté politique des maires pour circuler par des voies de gestion participative et liées avec les demandes citoyennes et les secteurs sociaux. Donc, on requiert des décisions de l'Exécutif local pour accueillir les demandes et propositions sociales, mais aussi pour ouvrir des espaces de participation où l'on reconnaisse dans leur pluralité les acteurs de la société civile capables d'intervenir dans les projets communs (de niveau international ou local). S'il est vrai que ces décisions politiques et la capacité de mobilisation sociale s'écoulent de facteurs internes et structurels propres de chaque entité local, il faut reconnaître qu'en Amérique Latine la coopération décentralisée a eu une importance indéniable pour faciliter et parfois renforcer et consolider - au moins dans les domaines thématiques où les interventions ce sont produites - pratiques de gestion participative. Or, dû que précisément tant la gestion que la gouvernabilité participative sont des constructions politiques et de la citoyenneté dont sa vigueur requiert de certaines circonstances particulières, il faut aussi reconnaître qui il n'y a pas un modèle unique transposable. En d'autres mots, la réalité régionale et locale empêche qu'il y ait des transferts mécaniques d'expériences et modalités de gestion de l'habitat entre les entités locales. Ce sont les circonstances propres de chaque espace municipal et de chaque ville participante à des réseaux de coopération décentralisée qui déterminent les modalités de son articulation et la portée ces transferts.

Dans le contexte régional actuel, défini par la naissance de nouvelles identités et nouveaux intérêts, il est évident l'insuffisance de la culture politique qui l'emporte dans la plupart d'entités locales pour intégrer d'une manière plus fluide du point de vue institutionnel, la diversité et la pluralité sociale.

Il y a ici un grand défi pour les gouvernements locaux voulant incorporer des modalités participatives d'action et de gestion. La question sur comment intégrer la diversité sociale et culturelle dans les manières de gestion locale, reste ouverte en Amérique Latine.

42. C'est aux mairies la responsabilité – par moyen de leurs structures politiques exécutive et législative – d'instaurer les conditions requises pour assurer la participation citoyenne. Cela implique qu'a part identifier les acteurs locaux ayant les capacités d'intervention sur les projets, les municipalités doivent instruire et former des ressources humaines gouvernementales et non gouvernementales en méthodologies participatives pour entreprendre des actions territoriales d'ensemble. Sur ce domaine. Il y a des limitations évidentes, pour la plupart à caractère matériel et financier, dans la majorité des mairies de la région. De fait, l'une des demandes de coopération décentralisée des villes plus clairement identifiée c'est la formation de personnel pour augmenter la capacité de diagnostic et de gestion de programmes, l'accès à des technologies et instruments de planification, administration et évaluation d'actions. Ces carences sont très généralisées dans les villes latinoaméricaines et se ressentent dans tous les champs de la politique publique locale. Les diverses actions de coopération décentralisée réalisées en Amérique Latine dans le cadre de programmes spécialisés – tels que Habitat , des Nations Unies, Cities Alliance, de la Banque Mondiale, et URB-AL, de l'Union Européenne —, ont fait une contribution très importante à cet égard.

V.2. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE.

43. Il est connu que le processus de réforme économique et démocratisation qui se passe en Amérique Latine pendant ces trois derniers lustres est loin de s'être traduit dans une amélioration palpable des niveaux de bien être de la population. Les évidences sur l'inégalité de distribution et l'ampleur et la profondeur des niveaux de pauvreté qui touchent la région, ainsi que les manifestations sociales de tout cela, sont déjà connus. Cette réalité met à l'épreuve de manière permanente, les politiques et les programmes que sous différents angles théoriques, pratiques et institutionnels ont été mis en pratique ces dernières années pour lutter contre la pauvreté et maintenir en même temps la cohésion sociale dans les pays de la région. La coopération décentralisée n'est pas étrange à ce défis.

44. Comment incide la coopération décentralisée dans la lutte contre la pauvreté et en pro de la cohésion sociale ? Voilà un sujet complexe et de grande transcendance. La coopération décentralisée entre l'Union Européenne et l'Amérique Latine dans le domaine des politiques urbaines a incorporé de manière explicite et relativement récente la thématique dans le programme URB-AL a le réseau N°10 « Lutte contre la pauvreté ». Avant la mise en marche de ce réseau, le Réseau N°5, « Politiques sociales urbaines », a abordé dans une certaine mesure le thème de la pauvreté et ses manifestations urbaines. On a écrit donc sur l'agenda de travail une relation complexe entre deux des réalités sociales ayant été plus fréquemment touchées pendant ces dernières années par de nouvelles conceptions et nouvelles pratiques : d'un côté, la problématique de la pauvreté urbaine et sa lutte ; et d'un autre, la nouvelle manifestation du tissu social que c'est l'action en réseaux. Sous cette forme nouvelle, les interventions de la coopération décentralisée dans le domaine de la pauvreté pourraient bénéficier des progrès de la connaissance et d'aspects culturels et socio organisationnels ; mais elles pourraient aussi se heurter à des obstacles dérivés du caractère innovateur, récent, rarement disséminé et enraciné de la conception de la pauvreté et de l'action des réseaux.

45. Dans cette aire thématique, la coopération décentralisée fait face à des défis et des pressions dû que la pauvreté, l'inégalité, le chômage et l'exclusion sous ses multiples formes se trouvent au centre du malaise social. Et encore plus dû les limitées capacités sociales et institutionnelles mobilisées jusqu'à maintenant pour la solution effective de ces problèmes là. Croissance économique et bien être social, démocratisation de la société et élargissement de l'autonomie économique des personnes, compétitivité et égalité, travail décent et informel : elles sont beaucoup et bien connues les alternatives que, à manière d'oppositions, semblent signaler d'une part la force des processus économiques et d'une autre la fragilité des politiques qui essayent de faire face aux mauvais résultats sociaux. Or, on ne peut pas ignorer que ces processus n'ont pas été accompagnés par des ressources sociales e institutionnelles suffisantes, nationales et internationales, susceptibles d'être mobilisés avec de l'intelligence et de l'efficacité, dans la lutte contre la pauvreté, l'augmentation de l'équité et l'approfondissement de la démocratie.

46. La coopération décentralisée fait face à un défi particulier dans le domaine de la pauvreté : c'est le déficit institutionnel. Les politiques de lutte contre la pauvreté, publiques ou non, normalement font partie des politiques sociales qui se distinguent le plus par la fragmentation, l'hétérogénéité et la discontinuité de programmes et institutions. Intégrer politiques et programmes, mener une bonne gestion, instaurer cultures et pratiques de transparence, reddition de comptes, suivi et évaluation systématique, sont les principales difficultés d'organisation et institutionnelles. Ce sont des problèmes et des difficultés expérimentées de manière concrète et quotidienne sur le plan local et que, projetés sur les plans national et international, tendent à atteindre de grandes dimensions. Il est vrai que l'hétérogénéité des situations de pauvreté est un facteur déterminant du problème de la fragmentation de programmes et institutions. Nonobstant, les conceptions traditionnelles des programmes sociaux et en spécial la contraignante faculté des groupes et communautés pauvres, conjointement avec la manipulation politique des programmes, contribuent à la configuration d'un tel état de choses.

47. Avec tout cela, le domaine des politiques sociales est un domaine qui s'est caractérisé pendant ces dernières années par une série d'innovations et expérimentations institutionnelles, dont l'origine est dans la recherche de mécanismes efficaces pour surmonter les limites et les fragilités déjà signalés. L'organisation en réseaux est une des alternatives les plus prometteuses mises en place à cet égard. C'est là où se trouve l'un des terrains les plus fertiles de la coopération décentralisée, qui est appelée de manière récurrente pour contribuer à améliorer la capacité institutionnelle et de gestion des programmes sociaux et en spécial, de lutte contre la pauvreté.

Cependant, les traditions et les héritages institutionnels de ces programmes continuent à être un lourd défi pour les concepteurs de politiques et pour ceux qui les appliquent. En même temps, les sujets et les défis qui affrontent les programmes de lutte contre la pauvreté instrumentés dans le cadre de la coopération entre des villes sont nombreux et complexes : l'intégration et articulation des programmes, la décentralisation, l'interaction et le partenariat entre les acteurs, l'action en réseau (local, national, international).

48. Il existe quelques consensus quant à l'évaluation des formes décentralisées articulées à niveau local pour la lutte contre la pauvreté. On dit qu'elles produisent des effets positifs chez les institutions et la dynamique démocratique, dû qu'elles offrent plus de possibilités de transparence et de reddition de comptes, d'apprentissage institutionnel, de renforcement des capacités administratives et de gouvernabilité. Elles supposent aussi des modalités plus adéquates d'envisager les situations de pauvreté, étant donné que l'on dispose d'une information plus complète et précise et d'une focalisation plus directe des nécessités spécifiques, des capacités et des ressources locales. Elles font possible, en même temps, des pratiques de suivi et d'évaluation plus viables mais aussi systématiques.

Et en plus, elles s'adaptent et respectent les spécificités des domaines locaux. Mais l'instrumentation d'actions décentralisées fait face parallèlement à plusieurs obstacles et limitations. Comme dans d'autres domaines, sur le terrain de lutte contre la pauvreté, la décentralisation peut être partielle et même apparente. D'ailleurs, la décentralisation ne garantit pas par elle-même la suppression de la nature bureaucratique et la structure verticale des institutions gouvernementales. Tant l'expérience latinoaméricaine que l'europpéenne montrent que décentralisation et égalité sociale ne vont pas toujours sur le même chemin. Et peut être le plus important, la décentralisation peut aboutir à une dissociation gênante entre « programmes pour des communautés plus pauvres » et « programmes riches pour des communautés plus riches ».

49. L'action en réseaux propre à la coopération décentralisée europpéo-latinoaméricaine entraîne un haut potentiel d'action sociale et d'écart – ou même de rupture – avec les limitations institutionnelles plus traditionnelles. La condition pour cela d'est de préserver et approfondir dans des actions avec une base territoriale définie qu'articulent les acteurs sociaux, gouvernementaux et non gouvernementaux et que s'enracinent dans les dynamiques locales de croissance. Un des avantages du travail en réseau c'est sa vocation coopérative. Qu'en principe assure un large nombre de membres et participants qui peuvent être incorporés dans des modalités horizontales d'organisation. Un autre avantage c'est sa dynamique flexible de manière inhérente, basée sur des mécanismes d'articulation, négociation et complémentarité. Pour le cas particulier des

programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté, l'action en réseau permet d'identifier dans une plus grande efficacité le besoin de complémentarité entre services et acteurs sociaux, facilite la substitution de programmes sectoriels traditionnels par d'autres à caractéristiques intégral et multisectoriel ; finalement, encourage l'efficacité de l'action publique liée à l'ensemble de sujets, organisations et services de la ville.

50. Les programmes de coopération décentralisée de lutte contre la pauvreté ne peuvent pas être déliés des dynamiques locales de développement. Il est évident que, sur le plan local, la création de sources de croissance durable permet d'opérer avec des critères plus larges et durables d'inclusion sociale. Dans un cadre économique local ayant ces caractéristiques, il est possible de modifier la nature passive des politiques de lutte contre la pauvreté en les orientant dans un sens plus actif d'encouragement du développement. Mais l'expérience latinoaméricaine des derniers trois lustres suscite de manière immédiate la question : Jusqu' où il est possible de contrecarrer avec des dynamiques locales les tendances économiques dominantes qui sont génératrices de chômage et de pauvreté?. Cette difficulté est largement connue; et s'il est vrai que l'expérience signale que sa reconnaissance ne doit pas inhiber les initiatives locales, indique aussi qu'elle ne peut pas être ignorée sans risque d'affaiblir les programmes qu'essayent de palier et diminuer la pauvreté.

51. Si l'expérience cumulée suggère qu'effectivement on peut atteindre une plus grande efficacité et majeure efficacité avec des programmes intégrés agissant de manière simultanée sur les aspects ayant incidence sur la pauvreté, la privation et les nécessités. Il est possible de diriger la coopération décentralisée vers des initiatives de cette nature? Quel type de domaines d'intégration peuvent être inclus?

Quelques exemples encourageants là dessus on les trouve dans la conception de quelques programmes de coopération, tels que le Programme Favela-Bairro et le Programme Intégré d'Inclusion Sociale-PIIS. Tous les deux ont leur origine dans le Programme d'Appui aux Populations Défavorisées (APD) conclu entre l'Union Européenne et le Brésil en 1995. Le premier, installé à la mairie de Rio de Janeiro, a un financement de environ 600 millions de dollars octroyés de manière conjointe par l' UE. Et le BID, d'une part, et par le propre gouvernement local (Prefeitura) et la Caixa Econômica Fédéral. Il s'agit d'un grand projet d'intervention urbaine dont l'objectif général c'est d'intégrer les "favelas" à la ville, en les dotant d'infrastructures, services et équipements publics. D'accord aux plus modernes conceptions et lignes de combat à la pauvreté, le programme observe des principes de territorialisation , intégration et diversification de ses actions, ainsi que la participation active des communautés locales dans tout le cycle du projet, dès sa conception jusqu' à son instrumentation. Par ses réussites, ce programme est reconnu à niveau mondial comme en étant l'un des plus efficaces en matière d'urbanisation dans des aires à forte carence. De sa part, le Programme d'Action Intégrée d'Inclusion Sociale-PIIS, de la mairie brésilienne de Santo Andre essaye d'établir des alternatives de gouvernement et gestion locales des politiques publiques en s'inspirant sur des expériences décentralisées et participatives dans le but de promouvoir l'insertion sociale de secteurs traditionnellement en marge des droits citoyens. Financé à travers les apports des gouvernements, central et local, d'agences internationales (telles que l'Union Européenne qui contribue avec 5 millions d'euros) et d'Organisations non Gouvernementales, ses actions incluent entre autres, l'extirpation de la pauvreté, l'accès à des crédits, la formation professionnelle, services de santé, logement et régularisation de la propriété immobilière. L'une de ses caractéristiques les plus positives c'est intégration des différents départements et agences du gouvernement de la ville. Parmi ses résultats le plus positifs, reconnus aussi à niveau international on trouve l'amélioration de l'accès de la population aux services publics élémentaires, l'augmentation du revenu familial à travers le programme de « salaire minimum » et l'accroissement du degré de participation des habitants. Parmi les résultats de ce programme il faut remarquer l'élargissement du niveau d'inclusion sociale des femmes dans les mairies.

V .3. LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL.

52. Dans les pays de l'Amérique Latine les gouvernements locaux ont la responsabilité de fournir une grande partie des services urbains élémentaires. Dans la majorité des cas cette obligation s'oppose fortement avec la précarité institutionnelle et le manque de ressources matérielles, humaines et financières qui ont eu de manière affective ces gouvernements là. Historiquement, cette situation a eu deux conséquences principales : elle a limité l'action des mairies et, dans la pratique, a réduit leurs marges d'autonomie. Après plusieurs décennies d'urbanisation accélérée, ce schéma a commencé à entrer en crise de manière progressive. Les multiples pressions et demandes non satisfaites dérivées de la croissance des établissements humains ont mis en évidence vers les années soixante – dix et quatre – vingt l'existence d'un vaste procès de détérioration qui s'est manifesté dans une structure physique obsolète, dans de forts déficits de logements, pollution de l'environnement, des problèmes de mobilité urbaine, chaos routier, non existence ou presque non existence d'espaces communs et de cohabitation. Cette situation s'est aggravé dû la crise d'endettement externe des quatre - vingt et ses séquelles financières, qui ont affaiblit encore plus la fragile position fiscale des gouvernements. Dans ce cadre, s'avère une tendance vers la nécessité de fortifier les capacités institutionnelles des gouvernements locaux, en les identifiant comme les entités les plus appropriées et légitimes pour donner des réponses au cumulus de problèmes et demandes du milieu urbain.

53. La réforme structurale des économies, la démocratisation de la vie politique et les forces de la globalisation observées utérieurement dans toute la région sont des facteurs qui ont accentué cette tendance. Le processus général de décentralisation dont l'état d'avancement est très inégal dans les différents espaces nationaux de l'Amérique Latine – a son origine dans cet ensemble de processus. Les exigences qui découlent de l'ouverture économique et la majeure intégration des pays du marché mondial, au sens d'habiliter les villes comme des espaces concurrentiels de la citoyenneté en faveur de l'amélioration de l'infrastructure physique et sociale de l'habitat urbain. Tout cela a contribué à donner une nouvelle vigueur à la notion de gouvernement local comme vecteur politique et social et comme noyau nécessaire de coordination, des multiples agents et forces qui contribuent dans le processus économique et social des entités territoriales de base urbaine.

54. Le processus de décentralisation qui a lieu dès années quatre vingt – dix dans le complexe et hétérogène contexte politique et social latinoaméricain de déploiement en faisant face à des nombreuses difficultés. L'une d'elles – que d'ailleurs est couramment présente dans la plupart des processus de ce type constatés dans le monde – concerne les inévitables tensions que s'engendrent avec les gouvernements centraux à l'égard des portées, attributions, responsabilités et ressources que se décentralisent vers les instances locales de gouvernement. Ce problème renvoi à des négociations dont sa résolution finale se définit dans le domaine de la réforme de l'Etat que, à la fois se dessine et prend forme d'après la dynamique politique de chaque pays. D'autres difficultés concernent de manière plus directe le domaine local. Un groupe de celles-ci fait allusion à comment assurer de manière efficiente un offre de services à la hauteur des exigences (tant en quantité qu'en qualité) de chaque communauté urbaine. Cela pose d'une côté de sujet de la coordination et la coopération des institutions de gouvernement avec le secteur privé et les groupes organisés de la société civile, et d'un autre, celui de la gestion adéquate des ressources municipales comprise dans un sens large et intégral.

55. L'objectif central de la coopération décentralisée dans le domaine des politiques urbaines c'est d'aider à résoudre des problèmes spécifiques de la gestion municipale, améliorer les services publiques et contribuer à rendre plus dynamique le développement local. Finalement, son objectif principal – au-delà des résultats concrets accordés par les parties – c'est le renforcement institutionnel des partenaires. C'est-à-dire que les gouvernements locaux coopérants apprennent à mieux gérer leurs ressources et à mobiliser la communauté et les acteurs locaux vers les objectifs de développement. Il est évident la pertinence de la coopération décentralisée dans le domaine des politiques urbaines – dans toutes ses lignes de programmation et d'intervention – devant l'ensemble de mutations et changements subis à l'échelle locale dans les pays latinoaméricains, mais aussi dans les pays européens. Le travail d'ensemble et le transfert d'expériences, connaissances et manières de faire entre les entités locales européennes et latinoaméricaines – en spécial en ce qui

concerne la capacité institutionnelle d'identification et résolution de problèmes d'organisation municipale, participation citoyenne et gestion coordonnée des affaires communautaires – a engendré pendant cette dernière décennie une valeur ajoutée dont le montant en termes qualitatifs dépasse largement le volume des ressources financières et matérielles mobilisées.

56. Il est vrai que l'univers de programmes et de projets spécifiques de coopération décentralisée exécutés et en cours d'exécution dans le domaine urbain constitue un complexe hétérogène d'initiatives, avec des niveaux très différenciés de participation et de visibilité. Mais il n'est pas moins vrai qu'en ce qui concerne les programmes de coopération tel que URB-AL, les contributions faites en termes de renforcement institutionnel des mairies participantes sont globalement positives. Dans un processus où les politiques publiques ont dû ajuster leurs modèles de clientèles et centralistes traditionnels aux nouvelles réalités territoriales et où les groupes organisés de la société civile ont dû aussi modifier leurs approches traditionnelles d'opération (souvent d'échelle microsocial) face à l'impératif d'installer son action à l'échelle municipale, la coopération décentralisée a été en beaucoup de cas un facteur opportun d'amalgame, mais aussi cataliseur entre divers intérêts à la recherche de coordination et de concertation en faveur du développement local. Dans la mesure où la plupart des projets de la coopération décentralisée en matière urbaine a eu un type de répercussion d'organisation et de gestion à l'échelle municipale on peut, sans doute, considérer que son impact net est favorable. Cette conclusion tend à confirmer dans l'évaluation récente de la première phase de Programme URB-AL.

57. On observe que dans de nombreuses initiatives décentralisées, le principal transfert ou apprentissage fait référence à des modalités de gestion plus créatives, autonomes et entreprenantes. Bien sur que ce fait est cohérent avec l'expérience non formelle des maires des deux côtés de l'Atlantique, qu'apprennent de manière normale. A partir de ce que c'est évident : c'est-à-dire en dégageant des connaissances de bonnes pratiques et des solutions d'ailleurs. Ce que l'on arrive à améliorer fondamentalement avec la coopération – quand celle-ci est vraiment réelle – c'est la capacité de gestion locale tant dans la forme – développement de capacités entreprenantes, innovatrices et de négociation avec d'autres agents – comme dans le fond, par l'utilisation de modalités plus ouvertes et participatives de fonctionnement municipal ou la coordination publique – publique, les alliances publico-privées et la participation citoyenne deviennent des axes de l'action municipale, en contribuant au développement et à la gouvernabilité. Cette modalité de gestion ouverte et participative s'identifie de manière totale avec la notion de « bon gouvernement local ».

58. La formation des ressources humaines dans un domaine où les projets de la coopération décentralisée ont provoqué des résultats institutionnels importants par eux mêmes, avec de fortes implications potentielles au futur. Un nombre important d'actions incluses dans ces projets, abordent diverses modalités de capacitation et formation de cadres, en répondant de cette manière à un besoin très généralisé des mairies. Il s'agit, comme il est évident, d'une nécessité née directement d'exigences de renforcement institutionnel sur le plan de la gestion et la planification urbaines. Il reflète aussi un besoin d'améliorer ou d'égaliser les conditions de communication technique avec le gouvernement central et leur agences. Cette composante de la coopération décentralisée sert – mais aussi met en évidence – l'une des plus importantes insuffisances institutionnelles de l'instance du gouvernement local de l'Amérique Latine. Le déficit en formation est particulièrement sévère par rapport à la capacité de gestion de programmes et à la planification sociale et territoriales des mairies et des villes. Des expériences connues dans le cadre de la coopération décentralisée, on remarque que le problème du manque de cadres techniques formés tend à s'aggraver dû une autre défaillance structural de la mairie comme institution : la non continuité dans les programmes et projets. Même si ce trait est en relation principalement avec les dynamiques politiques, sa configuration est aussi liée au manque d'effectifs qualifiés qui puissent assurer du point de vue technique la durée à la mairie d'activités et lignes de politique publique pouvant se maintenir face aux cycles de changement électoral. Ces problèmes généraux à caractère institutionnel à niveau local tendent à être un peu sérieux aux mairies plus petites et plus pauvres. Là, il se manifeste le manque de capacité à niveau institution pour concevoir et réaliser des actions ayant un sens stratégique. La planification urbaine est remplacée par des actions administratives de routine et des interventions spécifiques d'urgence. Les carences techniques des municipalités ne posent pas seulement un problème grave quand à une planification adéquate d'infrastructure urbaine dans contextes de manque de moyens (question qu'il est déjà grave en elle-même dans un monde

où les localités concurrencient pour établir des investissements et projets économiques et productifs). Le problème est aussi – et en spécial – d'ordre social et donc touche le niveau de bien être de la population. Les zones urbaines ne peuvent pas être considérées comme des entités purement économiques mais comme des espaces territoriales où l'autorité doit fournir une série de biens publiques à la citoyenneté, en assurant leur accès à tous. Il est évident que pour pouvoir accomplir cette fonction du gouvernement, il faut compter avec un minimum de capacité technique institutionnelle.

59. La construction de cette capacité se trouve au centre des programmes de la coopération décentralisée européenne-latinoaméricaine. L'approche qui a dominé à cet égard consiste à équiper les entités locales d'une capacité institutionnelle nouvelle et durable à long terme. Il s'agit bien sûr, d'un gros défi où, pour sa réussite, participent de nombreux éléments, en même temps, cela implique des ressources et des conditions variées. Cependant, celui-ci s'est traduit en expériences concrètes. C'est le cas du programme intégral pour la suppression de la pauvreté, mis en marche par l'Union Européenne et quelques villes chiliennes. Le programme se caractérise par une intervention centrée sur des groupes urbains d'extrême pauvreté dans des communes des mairies de Temuco, Lota, San Pedro de la paz, La Pintana, Peñalolen et Cerro Navia. Il a trois axes de programmation : gestion et innovation des services sociaux : logement et territoire ; développement économique local et emploi. Son but à long terme c'est d'instaurer à chaque commune un modèle de gestion qui assure d'un côté l'intégration avec les mécanismes institutionnels et les programmes sociaux de l'état central présents dans les communautés, et d'un autre, l'articulation d'organisations sociales du troisième secteur. Pour atteindre ces objectifs, le programme a développé trois stratégies : la création et restructuration de capacités et compétences opérationnelles des mairies, la création de réseaux d'intervention qui rassemblent les municipalités avec des agents sociaux privés qui opèrent sur le territoire, pour créer des espaces d'autogestion, et la mise en fonctionnement d'instruments qui produisent de la confiance, qu'incluent des innovations de gestion (contrôle budgétaire, monitoring et supervision d'actions) et des systèmes d'information communal à la portée des usagers des différentes offres de politique sociale sur le territoire.

VI. MANIÈRES DE FAIRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.

60. Sous la lumière de l'expérience réunie le long de plus d'une décennie de pratiques de coopération décentralisée entre des collectivités locales européennes et latinoaméricaines dans le domaine des politiques urbaines, le bilan est positif. Accompli de premier cycle, il faut élargir ses réussites à travers l'introduction d'innovations et en optimisant ses « manières de faire » (en termes d'acteurs gestion et financement).

61. En relation aux **acteurs de la coopération décentralisée**. On pose deux questions de concertation entre des acteurs locaux publiques (institutionnels) et privés. La deuxième est en relation avec les degrés de participation de la citoyenneté dans les actions de la coopération décentralisée. A manière d'hypothèse ou peut affirmer qu'à l'échelle locale, la concertation entre des acteurs, publiques et privés se réalise sur le terrain d'intérêts communs et complémentaires. C'est en fonction de ces intérêts que les différents acteurs ajustent dans la pratique leurs points de repère respectifs du point de vue politique, idéologique et opérationnel, (ajustement sans lequel la concertation ne semble pas être possible).

Sur la base de cette hypothèse, on peut affirmer que les actions futures de la coopération décentralisée devront inclure une tâche plus affinée d'identification de noyaux d'intérêt commun autour desquels on puisse établir des plateformes de collaboration entre les instances institutionnelles et les acteurs de la société civile locale. Pour réaliser cette tâche que les réflexions à cet égard devraient inclure quelques uns des aspects suivants :

- Les mécanismes de concertation entre les acteurs publiques et privés s'insèrent dans un champs marqué d'une hétérogénéité d'initiatives et niveaux possibles à l'intérieur de ce que c'est institutionnel.

- Ses éléments ordonnateurs de base sont le territoire et les modalités de participation de ceux qui exécutent et des bénéficiaires de chaque programme ou action. Il n'y a pas de modèle unique de concertation et sa détermination c'est le produit de la chaque circonstance particulière.
- Par règle générale, la concertation entre ce type d'acteurs de la réalité locale s'articule autour de deux types d'actions générales : l'exécution conjointe de programmes communautaires et la détermination d'ordres de préférence dans la gestion de ressources rares dans la communauté locale.
- Dans des scénarios de restrictions budgétaires et de fragilité institutionnelle, comme ceux qui prédominent la plupart du temps dans la majorité des domaines municipaux de l'Amérique Latine, la recherche de ressources est un besoin porté tant par les instances de gouvernement que par les groupes organisés de la société civile. Les programmes de coopération décentralisée supposent en beaucoup de cas un moyen important pour obtenir les ressources supplémentaires (pas seulement financières, mais aussi techniques, d'organisation et de gestion). Le volume des problèmes locaux (à plus forte raison s'ils sont contemplés sous la lumière des conditions de la gouvernabilité démocratique) crée des exigences de légitimité aux acteurs publiques et privés. Sur le terrain local, ces exigences se manifestent de manière spéciale quant aux capacités d'intervenir dans la résolution de problèmes spécifiques. Pour les deux types d'acteurs, la création de synergies pour faire face à ces problèmes constitue une finalité stratégique de création de synergies, ce que prédispose de manière positive leur participation conjointe dans des programmes décentralisés de coopération.
- L'interaction entre des acteurs locaux publiques et privés se caractérise de fait d'établir des relations d'asymétrie, qui tendent à se pencher en faveur des instances de gouvernement. Celui-ci constitue un fait structural que peut être contrecarré seulement par les acteurs privés en proposition à leurs capacités d'organisation respectives et à leur représentativité.

62. De sa part, les **dégrés de participation de la citoyenneté** dans les actions de la coopération décentralisée, présentent deux sphères de problèmes. La première renvoie à la conception et formulation de projets de coopération décentralisée ; la deuxième aux possibilités et limitations de ses programmes à incorporer une conception participative. Les projets voulant inclure la composante de participation citoyenne ou communautaire, doivent considérer la nécessité d'un travail d'exploration préalable à la formulation et à la conception de propositions. On devrait considérer – au moins – trois aspects : a) les conceptions participatives pouvant accepter le sujet auquel il faut faire face et les limites qui aura le projet qui va être formulé, b) une connaissance minimale de la vaste expérience d'interventions participatives, en considérant de la même manière réussites et échecs ; et c) l'existence dans les maires partenaires d'expériences de gestions participatives précédentes ou en cours.

Ce cadre référentiel faciliterait faire face plus aisément à la composante de participation citoyenne des projets. En plus, cela pourrait contribuer à améliorer certaines déficiences décelées fréquemment dans quelques projets, comme par exemple : a) présentation d'objectifs très vastes, confus et peu définis, qui perdent leur qualité et se transforment en explication du pourquoi de la participation ; b) manque de relation entre les objectifs et le volume des activités (par excès ou par défaut), ainsi que la non consistence entre les objectifs et les résultats attendus, causés par des problèmes de connaissance ou du fait de ne pas considérer – ou considérer de manière erronée les limites inhérents au projet, et c) des confusions conceptuelles entre participation inter-actorielle, c'est-à-dire, vers l'intérieur du projet (ce qui a des significations institutionnelles), avec la participation de la citoyenneté proprement telle (ce qui comporte d'autres dimensions sociales et politiques). Définir et rendre transparentes ces questions faciliterait les développements et éclairerait la contradiction de mentionner la participation de groupes sociaux dans la formulation des projets sans les intégrer dans les activités que l'on fait ni dans les résultats attendus, et sans les inclure dans les budgets. Le fait de considérer ces questions aiderait à améliorer la formulation et la conception des modalités d'action des projets de coopération. Organiser des ateliers et des séminaires – que c'est la manière dont beaucoup de fois on remplit la « condition requise » de la participation citoyenne dans quelques projets – c'est un tribut à l'apparence et à la formalité, mais pas un mécanisme qui aide à fortifier la mise en place sociale du projet des villes.

63. Un autre groupe de problèmes détectés dans les projets des **coopération décentralisée renvoi à des questions conceptuelles de la participation sociale**. On propose trois sujets de réflexion à cet égard : a) quand prévalait une « lointaine perception de la signification d'incorporer la citoyenneté aux projets, les activités et les résultats de la coopération se traduisent dans des produits standardisés ou stéréotypés, ou difficilement on reconnaît la communauté (dont les membres sont demandés d'offrir un support de durabilité des résultats) ; b) dans les projets qui incorporent la composante de participation de groupes sociaux, en toutes ses modalités, ou ne tient pas toujours compte qu'en général, les groupes destinataires se considèrent comme des binômes (mairies/société civile ; mairie/organisations sociales, mairies/aires municipales) dans la finalité de rendre visible les organisations participantes ; c) dans quelques projets le sujet de la participation citoyenne détecte de l'insécurité dans le traitement méthodologique, un haut degré de décentralisation opérationnelle et rare maîtrise d'instruments participatif-institutionnels permettant la durabilité des résultats de la coopération.

64. Une caractéristique centrale de l'approche de la coopération décentralisée c'est l'importance qu'elle donne aux bénéficiaires en tant que protagonistes des initiatives, en les transférant la responsabilité dans la gestion et exécution des actions. Dès cette perspective, un élément clé et nouveau en relation à la coopération traditionnelle – c'est le transfert de **responsabilités financières** aux agents locaux. Cependant, cela n'a pas été toujours accompagné par l'adaptation des « manières de faire » aux réalités et possibilités des acteurs locaux à qui on octroie cette responsabilité. L'expérience de URB-AL et d'autres initiatives de coopération décentralisée attire l'attention sur quelques manières de faire qui devraient être révisées dans le propos d'optimisation de la gestion financière et améliorer la viabilité des interventions. Les collectivités locales – en particulier de l'Amérique Latine – ont peu d'expérience en coopération décentralisée, si bien la diversité de dimensions des villes définit différentes capacités de réponse. En beaucoup de cas – surtout dans les petites communautés – il y a un déficit de ressources humaines formées dans la gestion financière-administrative de projets de coopération et familiarisées avec leurs normes et procédures (élaboration d'addendum, rapports, comptes rendus de l'apport de la contrepartie, justification des frais des actions, etc.) Difficilement, on pourra améliorer ou adapter les manières de faire de la coopération décentralisée dans le domaine du financement si ceux-ci sont peu connus – même inconnus – par les bénéficiaires. Dans le cas de URB-AL, les éléments d'évaluation disponibles signalent que le Programme n'a pas considéré le besoin d'une majeure information et formation financière – administrative des bénéficiaires en relation aux procédures et requis financiers de la Commission Européenne. Cette situation, en dehors de provoquer des inconvénients dans le fonctionnement des projets, opère comme un facteur de discrimination contre les petites communautés ou celles qui ne sont pas familiarisées avec les pratiques de coopération. Cela peut expliquer que les entités européennes aient coordonné le 63% des projets communs de la première phase.

Pour faire face à cette faiblesse, il faut que, au moins jusqu'à consolider la pratique de la coopération décentralisée, la Commission Européenne – et dans son cas d'autres institutions ayant des programmes décentralisés – déclenchent une plus grande information des normes et procédures financières – administratives entre les bénéficiaires, élaborent des guides didactiques et formulaires ayant des exemples de budgets ; et mettent en place des mécanismes de formation pour les responsables financiers des projets.

65. Dans la gestion financière de la coopération décentralisée avec l'Amérique Latine on peut signaler deux types de risques : -pas toujours prévus – qui ont besoin d'une adaptation des manières de faire. D'un côté, des risques spécifiques de la région, comme par exemple, les fluctuations et instabilité de change, les dévaluations et les contrôles de change.

Leur impact sur les projets s'est fait sentir (tels que les cas récents de l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay) en une réduction de la valeur des fonds apportés par la Commission Européenne, dans l'évaluation de l'apport local et dans le développement des activités. Par des raisons légales internes, en beaucoup de pays de l'Amérique Latine les gouvernements locaux ne peuvent pas avoir des comptes en devises (ni dans le système bancaire national ni à l'étranger). En d'autres cas, si bien les collectivités locales n'ont pas cette contrainte, il existe une remise en question sociale ou politique inhibant l'ouverture de ces comptes. Comme conséquence, quand l'entité locale reçoit l'apport externe, il est transformé automatiquement en monnaie nationale en s'exposant à tous les risques de change au détriment des finances du projet. Cette situation pourrait

être atténuée en utilisant – comme le font quelques programmes – les mécanismes du PNUD, en ce qui concerne le Programme URB-AL, une autre alternative pourrait offrir le processus de déconcentration, au cas où celui-ci considère l'option que les Délégations nationales ou régionales de la Commission Européenne reçoivent directement les attributions de chaque projet dans leurs comptes en euros et les déboursent en fonction de la sollicitude de l'unité exécutoire. Cependant, il faudrait analyser soigneusement ces mécanismes pour ne pas dénaturer l'esprit de la coopération décentralisée il faudrait considérer aussi la possibilité réelle des Délégations (en termes de capacité de gestion) pour faire cette tâche en évitant de faire plus complexe les mécanismes administratifs et financiers des projets.

Un autre type de risques non considérés en URB-AL et probablement non plus dans d'autres programmes décentralisés – est en relation avec les différentes procédures et pratiques comptables et de supervision budgétaire dans la Commission Européenne et chez les bénéficiaires.

Tel que le démontre l'Evaluation de la Première Phase du Programme cela a constitué une difficulté pour une gestion financière agile. Cette situation se complique si on tient compte qu'en beaucoup de gouvernements locaux de l'Amérique Latine il n'y a pas une adéquation des normes administratives et financières qui contienne la possibilité de gérer des fonds externes provenant de la coopération internationale. Tout cela entraîne des entraves bureaucratiques qui attentent contre une gestion efficace, efficiente et agile et pose aux gouvernements locaux le défi d'adapter leurs procédures aux nouveaux rôles que les villes et régions accomplissent dans le domaine de la coopération internationale.

66. Un des éléments clés de la coopération économique c'est celui d'associer des contreparties dans une action d'intérêts réciproques et de bénéfices mutuels. Pour les programmes conçus sous cette modalité – tel que URB-AL et autres, même si pas toute la coopération décentralisée – le principe du cofinancement des activités de la part des bénéficiaires se constitue en un élément clé, s'il est vrai que le cofinancement a l'avantage d'assurer le compromis et l'intérêt réel (« appropriation » des actions) des agents participants, à des affects de détournement de manière potentielle : établit une situation asymétrique que dans la pratique, tend à exclure de certains programmes de coopération internationale les villes/régions les plus pauvres, que du point de vue comparatif, sont celles qui ont les majeures nécessités et carences. En effet, la capacités des collectivités locales pour une participation plus active dans la coopération décentralisée n'est pas seulement liée à sa préparation et familiarité avec la pratique de la coopération – tel que l'on a déjà dit mais aussi à la disponibilité de ressources propres pour réaliser les apports de contrepartie des projets. Cet effet de détournement entre en contradiction avec l'objectif de programmes tel que URB-AL de promouvoir la participation des collectivités locales moyennes et petites, situation que sans doute a été prise en compte lors de la modification du niveau de cofinancement dans le cadre de la phase II du Programme.

Le sujet est complexe, entre autres choses, parce que le principe de cofinancement est une des bases de la coresponsabilité que, à la fois, c'est une composante essentielle de l'objectif d'appropriation de la part du bénéficiaire. Il est indispensable le fait d'établir des mécanismes permettant d'éliminer les distorsions potentielles ou réellement discriminatoires de ce principe. Il faut examiner sans préjugés, des options permettant de résoudre le problème, telles que la négociation de donations à fond perdu de la part d'organismes financiers multilatéraux et régionaux (Banque Mondiale, BID, etc.) pour les entités locales que, d'accord à des critères objectifs se voient dans l'impossibilité d'accomplir avec le principe de cofinancement et répondent aux spécifications techniques du projet de coopération. pourrait aussi adopter et adapter des mécanismes de contrepartie similaires à ceux que l'on a mis en marche dans d'autres expériences, comme ceux qui ont été développés par le Réseau de Mercociudades, où le référent des apports relatifs des partenaires c'est le nombre d'habitants des mairies. Une autre option possible consisterait à tout simplement supprimer cette exigence dans des cas qui doivent être normalisés de manière rigoureuse (niveau de revenu par habitant, situation budgétaire, degrés d'endettement de la ville, de la localité, etc.) En tout cas, l'asymétrie dérivée des réalités socio-économiques et des nécessités différenciées exige un effort pour apporter des réponses adéquates à ce phénomène, en permettant au même temps l'affronter dans le cadre des objectifs de la coopération décentralisée. Vers le futur, il semble inévitable d'établir un type objectif de « catégorisation » des entités territoriales de l'Amérique Latine et de l'Europe, afin de trouver

des solutions dynamiques à ce problème et assurer de cette manière une plus grande participation des localités urbaines plus petites.

67. Un autre aspect à considérer à l'égard du principe de cofinancement c'est la grande différence qui se produit dans la cotisation des apports en espèces étant donné les niveaux des salaires locaux, ce qui constitue un autre facteur de discrimination contre les communautés de moins de ressources, cette situation constitue un des arguments par lesquels –d'après l'évaluation de la première phase de URB-AL- la majorité des bénéficiaires considèrent qu'ils ont apporté plus de ce que l'on avait prévu, soit en argent ou en espèces. Dans cette même évaluation on suggère d'étudier des formes alternatives, en proposant comme une option un système de la parité de la contrepartie en espèces : un homme-jour en Europe et en Amérique Latine aurait la même parité pour comptabiliser l'apport.

68. La solution adoptée pour le problème de la cofinanciation devra éviter les distortions sur les effets positifs que se poursuivent avec un autre principe essentiel de la coopération décentralisée : l'appropriation de la part du bénéficiaire des actions d'intervention. Il faut absolument s'occuper de cet aspect, de manière spéciale si l'on considère le difficile chemin qui doit encore parcourir ce principe pour la consolidation du nouveau partenariat que promue la coopération décentralisée. Il est vrai que l'évidence dérivée de quelques programmes de ce type de coopération développés en Amérique Latine (par exemple URB-AL) montre des progrès évidents en relation au sujet de l'appropriation. Cependant, il est vrai aussi que si l'appropriation locale est considérée comme une participation vaste et suffisante des bénéficiaires dans la conduite du cycle complet des projets de coopération (formulation, suivi et évaluation), l'expérience des dernières années n'est pas encore satisfaisante. Il s'agit encore d'un problème complexe. L'appropriation se gagne et est prise par les bénéficiaires. Pour cela, il faut développer des capacités et avoir une conception claire sur les priorités du développement interne. En d'autres mots: pour réussir à obtenir un vrai processus d'appropriation, les bénéficiaires doivent assumer une position active le long de tout le cycle de l'intervention. Il faut dire que dans la mesure où l'un des obstacles de l'appropriation c'est la passivité des bénéficiaires, il existe le risque de reproduction de ces problèmes chez certaines dynamiques du travail en réseau.

69. Un autre aspect en cause en ce qui concerne le financement de la coopération décentralisée c'est le thème des ressources attribuées aux programmes et projets de ce type. L'expérience nous dit que le fait de soutenir de multiples petits projets entraîne un coût haut en termes de gestion, contrôle, suivi et durabilité. Face à cela, il existe une tendance que promue d'augmenter le montant des projets de manière à diminuer ces coûts, augmenter les cautions d'accomplissement et de faire accroître l'efficacité des projets. Néanmoins, il faut considérer qu'en augmentant le montant des projets, on diminue l'univers de participants potentiels pouvant poser leur candidature. Dans ce sens, on peut dire que les petits projets sont plus onéreux « mais plus démocratiques ». Cette contradiction pourrait être résolue en faisant appel à la complémentarité entre différents fonds. Dans ce sens, une alternative possible pourrait être que les agences plus petites se concentrent sur des projets à fonds réduits tandis que les organismes internationaux se chargent de projets majeurs. Une autre alternative serait la possibilité de concevoir des mécanismes permettant pour de projets à haut montant que le cofinancement soit partagé entre le bénéficiaire et des fonds d'autres donateurs.

70. Le travail en réseau constitue une manière de faire propre à la gestion de la coopération décentralisée, complémentaire à des formes traditionnelles de coopération internationale, tels que les projets. S'il est vrai que le travail en réseau a démontré sa pertinence et son utilité –en spécial quand les projets engagent l'action collective de plusieurs acteurs locaux – l'asymétrie dérivée de réalités socioéconomiques et besoins différenciés parmi les entités territoriales de l'Amérique Latine demande un effort d'adaptation. C'est pourquoi dorénavant, il faudra chercher de nouvelles formules pour le travail en réseau de la coopération décentralisée, où on considère comme il faut, cette diversité. Par exemple, on pourrait profiter des réseaux des villes de diverse nature qui sont déjà mises en place, en sachant qu'il sera impératif en même temps le fait d'engendrer des mécanismes permettant aux entités territoriales intermédiaires de collaborer avec les entités plus petites dans le développement des actions.

71. En relation à URB-AL, on pourrait signaler quelques questions particulières de sa dynamique de travail spécifique, dont l'attention améliorerait de manière importante l'efficacité du programme :

- La décomposition temporelle entre les projets et la coordination du Réseau fait que l'exécution de quelques interventions soit faite sans compter avec une coordination en réseau ; situation qu'entre autres choses, rend difficile les pratiques de suivi et d'évaluation.
- Il a été suggéré que l'organisation du travail actuel en réseau pourrait être perfectionné avec l'introduction de la figure de coordinateur adjoint (d'un autre pays et préférentiellement, d'un autre continent), dont le travail faciliterait la tâche de promouvoir la participation d'adhérents appartenant à des sous-régions que jusqu'à maintenant ont été peu actives dans la coopération décentralisée. Cette tâche d'extension du URB-AL vers de nouveaux participants suppose, en partie, la mise en place de mécanismes de discrimination positive d'accord à des critères de taille et situation, ou même de «zonification» géographique des participants.
- Il existe un déficit en encouragement, règles et critères d'évaluation de résultats. Il n'existe ni de mécanismes ni d'indicateurs objectifs sur l'impact des interventions, ce qui empêche pas seulement l'optimisation des ressources mais ce qui pourrait être encore plus important, internaliser entre les acteurs locaux qui y participent (et en première place chez les instances de gouvernement local) la capacité de réflexion systématique sur les actions entreprises.
- Face au dynamisme acquis par URB-AL et à la participation accrue de villes et régions, il faut absolument étudier des modalités de renforcement des capacités de gestion du propre programme.
- La régularisation d'un ressort permanent de travail entre les coordinateurs de réseaux permettrait : _établir des synergies entre les activités et les résultats des réseaux ; _améliorer la circulation de l'information à l'intérieur du Programme ; _et sous certains supposés, devenir la base d'organisation faisant viable la continuité, pendant un laps de temps supplémentaire, des réseaux dont la vigueur du programme est arrivée à terme sans que pour autant aient conclu quelques un de ses projets.

VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.

72. Ces dernières années, on a développé différents programmes, projets et actions de coopération décentralisée entre des entités locales de l'Union Européenne et l'Amérique Latine dans le domaine des politiques urbaines, promues tant par des institutions à caractère local et régional européennes, que par la propre Commission Européenne et d'autres organismes multilatéraux. Leurs contributions au développement urbain des deux régions ont été énormément positives sur tous les plans du développement social et humain. Elles se sont manifestées particulièrement dans la construction d'une institutionnalité locale participative et démocratique, en favorisant l'élargissement des espaces d'intervention et compromis des différents acteurs de la société civile. La coopération décentralisée a démontré qu'elle constitue un mécanisme efficace pour l'apprentissage mutuel entre les organismes de représentation locale, ainsi qu'un outil précieux pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles, en particulier dans des domaines stratégiques du développement humain durable et la gouvernabilité démocratique.

73. Dans ce cadre, il faut souligner les initiatives déployées sous le programme URBAL de la Commission Européenne. Ses résultats jusqu'à présent montrent un bilan positif en termes de la consolidation des liens directs et durables entre des entités locales européennes et latinoaméricaines, de leur apport au renforcement institutionnel des mairies et la diffusion et application des bonnes pratiques dans le domaine des politiques urbaines. Un trait très significatif de ces résultats c'est la dynamique de coopération que -au delà du programme et du délais d'application de leurs projets communs- maintiennent entre elles diverses collectivités locales des deux régions dont les contacts et relations ont été engendrés au début à l'intérieur de projets de URB-AL. Le nouveau cycle de la coopération décentralisée entre les deux régions a dans ce programme un actif dont ses réussites doivent se préserver et s'éteindre.

74. Etant donné les priorités de l'Amérique Latine et l'Union Européenne, la coopération décentralisée devra s'orienter dorénavant de manière préférentielle à renforcer l'action des gouvernements locaux en :

- L'augmentation de la cohésion sociale à travers la réduction de la pauvreté, les inégalités et l'exclusion ; en promouvant pour cela l'amélioration des politiques publiques et l'étendue et consolidation de pratiques de gouvernabilité démocratique.
- L'avancement et approfondissement des processus d'intégration régionale (Mercosur, Amérique Centrale, Communauté Andine) en tant que des instruments nécessaires pour le développement durable de l'Amérique Latine, et condition indispensable pour le renforcement des relations Amérique Latine – Union Européenne.

Ces priorités de travail, devront constituer un vrai axe transversal qu'articule et donne du sens à des interventions décentralisées d'appui aux politiques locales dans des domaines thématiques considérés stratégiques, comme par exemple et entre autres : la promotion de la culture civique ou le développement de l'institutionnalité locale dans un sens plus large –social, économique, d'indiosyncrasie, que celui purement administratif et politique, qui a prévalu jusqu'à présent ; la migration et ses multiples dimensions ; tourisme, jeunesse, culture, éducation.

75. Sous la lumière de l'expérience de ces dernières années, les nouvelles initiatives devront être accompagnées –tel qu'il a été déjà dit dans ce document- d'une optimisation des « manières de faire » de la coopération décentralisée ; et devront disposer d'instruments qui assurent son incorporation à l'institutionnalité publique. Cela va permettre de garantir un plus grand degré de durabilité des résultats et plus de possibilités de surmonter de manière définitive la double logique des projets expérimentaux et de la coopération conçus comme assistance et pas comme instrument du développement humain.

76. La coopération décentralisée euro-latinoaméricaine dans le domaine des politiques urbaines possède actuellement un patrimoine d'information, documents et expériences. Sauvegarder ce patrimoine et multiplier ses résultats et bénéfices, constitue une demande très étendue entre les collectivités locales des deux continents. Pour cela, il faut engendrer des mécanismes de diffusion et de mémorisation institutionnelle qui récupèrent le patrimoine accumulé dans le cadre du programme URB-AL, mais qui inclue aussi la riche expérience de toutes les initiatives décentralisées euro-latinoaméricaines.

L'une des idées les plus récurrentes autour de cette préoccupation c'est la création d'un Observatoire ou Centre de Ressources, dont sa mission soit la collecte, systématisation et diffusion de résultats et impacts de la coopération décentralisée entre les entités locales de l'Europe et de l'Amérique Latine. Cet organisme pourrait en même temps donner de réponse à d'autres aspects déficitaires dans le champs de l'analyse et de l'information de la coopération décentralisée : la production de connaissance et de réflexion systématique et comparative sur des programmes, projets et leurs résultats ; la construction d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs compatibles entre eux et qui régissent l'impact et la portée des interventions.

Il est évident que cette stratégie améliorerait la durabilité des résultats et aiderait à élaborer et affirmer une pensée urbaine et sociale dans les villes des deux régions. Une pensée qui reflète la large diversité d' approches urbaines qui peuvent cohabiter et interagir dans le jeu de la gouvernabilité démocratique. De sa part, la majeure connaissance et la majeure visibilité que la proposition d'un Observatoire ou Centre de Ressources offrirait aux diverses interventions de coopération décentralisée faciliterait la coordination et complémentarité entre projets et programmes, et entre les différentes sources.

77. En effet, un des apprentissages qui se dégage des dernières années vise de manière claire au besoin d'établir une plateforme de coordination des actions de coopération décentralisée entre elles et entre celles-ci et celles générées dans la coopération bilatérale et multilatérale –en incluant celles de type traditionnel. Il est évident que si l'on réussit à atteindre un degré plus haut de **coordination** dans cette matière, on assurerait pas seulement de majeurs quotas de cohérence et complémentarité de programmes (même par rapports aux lignes d'action, locales et nationales), mais en plus on pourrait optimiser l'utilisation des ressources financières, matérielles, institutionnelles et humaines consacrées aujourd' hui à la coopération. De meilleurs mécanismes de coordination, cohérence et complémentarité pourraient produire des impacts favorables au surgissement d'une nouvelle génération de projets de coopération décentralisée dont sa mise en marche entrainerait, en principe, l'accès à des montants en ressources plus gros et une utilisation plus rationnelle et productive de celles-ci.

78. L'ensemble des réflexions présentées dans ce document prétend promouvoir un large débat autour de la coopération décentralisée dans le domaine des politiques urbaines permettant d'ouvrir de nouvelles voies pour élargir et approfondir le partenariat local Union Européenne – Amérique Latine. Pour cela, il faut en même temps, ouvrir un espace de dialogue politique entre des autorités locales des deux continents permettant de renforcer les actions que se développent à niveau technique dans le domaine de la coopération décentralisée ; et en même temps, renforcer la concertation politique dans le cadre de l'association stratégique birrégional accordée à Rio de Janeiro en 1999.

VIII. BIBLIOGRAPHICAL REFERENCES

DOCUMENTS PRELIMINAIRES DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS

Azcueta, Michel, "La cooperación descentralizada y los actores locales", Documento Preliminar, Conferencia sobre el Partenariado Local Unión Europea-América Latina, Lima/Valparaíso, 2004.

Braun, Clara, "Revisión y balance del programa URB-AL desde la perspectiva de la participación ciudadana", Documento Preliminar, Conferencia sobre el Partenariado Local Unión Europea-América Latina, Buenos Aires/Valparaíso, 2004.

Draibe, Sonia, "Virtudes e limites da cooperação descentralizada em prol da coesão social e do enfrentamento da pobreza: reflexões e recomendações", Documento Preliminar, Conferencia sobre el Partenariado Local Unión Europea-América Latina, San Pablo/ Valparaíso, 2004.

Prats, Joan, "La cooperación descentralizada, la gobernabilidad y el fortalecimiento institucional local", Documento Preliminar, Conferencia sobre el Partenariado Local Unión Europea-América Latina, Barcelona/Valparaíso, 2004.

Virapatirin, Marie, "Etat des lieux de la cooperation Europe – Amerique Latine place de la cooperation decentralisee comme nouvel instrument de cooperation", Documento Preliminar, Conferencia sobre el Partenariado Local Unión Europea-América Latina, Paris/Valparaíso, 2004.

FOURCES DOCUMENTAIRES

I Cumbre Unión Europea – América Latina y Caribe, "Declaración de Río de Janeiro", Río de Janeiro, Junio 1999.

II Cumbre Unión Europea – América Latina y Caribe, "Declaración Política- Compromiso de Madrid", Madrid, 17 de mayo de 2002.

Comisión Europea, "Informe estratégico regional sobre América Latina. Programación 2002/2006", Bruselas, abril 2002.

Comisión Europea, "Comunicación de la Comisión al Consejo y al Parlamento Europeo", Seguimiento de la Primera cumbre UE/ALC, Bruselas, Octubre 2000

Comisión Europea-DG-Desarrollo, "Nota orientativa sobre la cooperación descentralizada", Bruselas, 2000.

BIBLIOGRAPHIE È CONSULTER

Ayuda en Acción, "La realidad de la ayuda externa. América Latina al 2000".

Caldas, E; Laczynski, P; Evangelista, A., "Participar em Redes Internacionais", San Pablo, 2002.

En: www.polis.org.br/publicacoes/dicas/111435.html

Carbó, Teresa, "Por un desarrollo para todos. Diálogo en el Banco Interamericano de Desarrollo", BID, Washington D.C., 2000.

Catalunya pel Desenvolupament, "La cooperación descentralizada en Italia", Magazine Catalunya Global, Nro. 8, Barcelona.

En: www.iigov.org/cg.

CEPAL, "De la Urbanización acelerada a la consolidación de los Asentamientos Humanos en América Latina y el Caribe: El Espacio Regional", CEPAL, Santiago de Chile, 2000.

Cités Unies France, "La coopération décentralisée en Amérique Latine", Paris, 2000.

En: www.cites-unies-france.org/html/bibliotheque/pdf/CD-avec-AL-2000.pdf

Comité d'Aide au Développement, "La coopération pour le developpement dans des situations de partenariat difficile", OCDE, DCD/ DAC(2002)11/REV1, 16 de mayo de 2002.

Contreras, Carlos, "La pobreza y la cooperación internacional en América Latina", Síntesis Nro. 23, Revista "El Desarrollo Social en América Latina", AIETI, 1995.

Coppedege, Michael, "El concepto de gobernabilidad. Modelos positivos y negativos", en **PNUD-CORDES** (compiladores), "Ecuador: Un Problema de Gobernabilidad", Quito, CORDES-PNUD, 1996.

Dasque, Jean-Michel, "La coopération décentralisée avec l'Amérique Latine", 2002.

En : www.diplomatie.gouv.fr/cncdtest/ressource/FD000934.PDF

De Groote, Bruno; Caballeros, Rómulo, "Informe de Evaluación", Misión de Evaluación Final de la Fase I del programa URB-AL- Proyecto Nr. AML/B7-3010/94-168-, Bruselas, febrero de 2004

Ferres, Christian; Ortiz, Laura, "La Cooperación internacional y el desarrollo social Latinoamericano", Síntesis Nro. 23 – AIETI, Madrid, 1995

Fondo Andaluz de Municipios Para la Solidaridad, "Inventario-Evaluación de la Cooperación Internacional al Desarrollo de Entidades Locales Andaluzas. Primera parte 1999-2001", Córdoba, marzo 2003.

Gonzalez Parada, José Ramón (coord), "Cooperación descentralizada. ¿Un nuevo modelo de relaciones Norte-Su?", Instituto Universitario de Desarrollo y Cooperación- Universidad Complutense de Madrid, Madrid, 1998.

Helleiner, Ferry, "Towards Balance in Aid Relationships: External Conditionality, Local ownership and Development", mimeo, 2000.

Hernández Ferreiro, Carlos, "Regions and Descentralized Aid: Towards a New Paradigm of Development?", Conference Towards a New Political Economy of Development: Globalisation and Governance, Sheffield, Reino Unido, 4-6 de Julio de 2003.

Intermón Oxfam, "La Realidad de la Ayuda 2003-2004", Barcelona 2003.

Instituto de Promoción de Economía Social, "Informe de gestión PGU – ALC", Lima, 2003

Koiman, J., "Governing as Governance", Conferencia Internacional "Democracia, Gobernanza y Bienestar en las Sociedades Globales", Barcelona, 27-29 de noviembre de 2003.

Laczynski, P., "O Programa Integrado de Inclusão Social", 2000. En: www.polis.org.br/publicacoes/dicas/231258.html

López Guzman; María Alejandra, "La relación entre desarrollo y cooperación internacional a través del capital social. Una herramienta para la dignidad humana", Universidad Colegio Mayor Nuestra Señora del Rosario, Bogotá, 2003

Mayntz, R., "Nuevos Desafíos de la Teoría de Governance", en Instituciones y Desarrollo, número 7, noviembre 2000.

Milella, Stefania, "Decentralized cooperation and local development in the Mediterranean Area: Cues of reflection", mimeo.

Osservatorio Interregionale de la Cooperazione allo Sviluppo, Banco de Datos sobre cooperación descentralizada. En: www.oics.it

PGU –ALC, "Iniciativas sobre gestión participativa", Programa de gestión urbana para América Latina y Caribe PGU-ALC/CNUAH/HABITAT 1997/2003

Raffoul, Michel "La coopération décentralisée, nouveau champ de la solidarité internationale", Le Monde Diplomatique, julio de 2000.

RECAL, "Desarrollo local y ciudadanía en América Latina. Retos para la Cooperación", Documento de Trabajo de la Red de Cooperación Europeo-Latinoamericana, Madrid, agosto de 2003.

Recio, Miguel Angel, "Nuevas perspectivas en la política de Cooperación al Desarrollo de la Unión Europea", AEI, Madrid 1996.

Romero, María del Huerto, "Las ciudades en el sistema de cooperación internacional. La cooperación descentralizada y el Programa URB-AL de la Comisión Europea", en "Territorios"/Revista de Estudios Regional y Urbanos, Nro.10-11, Bogotá, Colombia, febrero 2003-febrero 2004.

Sánchez Jacob, Eduardo, "Análisis de la Cooperación Oficial Descentralizada en el Estado Español en el período 1999-2002", Coordinadoras de ONGs para España, febrero 2003.

En: www.07reclamalo.org/docs/informe_aod_descentralizada.pdf.

Stocchiero, Andrea; Petra Mezzetti, Petra, "Programmi internazionali e pratiche di cooperazione decentrata con l'Africa Sub-Sahariana. Linee Strategiche, strumenti e modalita per Milano con l'Africa", Centro Studi di Politica Internazionale, Programma CESPI/ASCOD, Número 10-11, abril de 2003.

Suarez Pandiello, Javier, "Experiencias Internacionales de financiación Local", INAP, Granada, 1988.

Valderrama, Mariano, "El rol de la cooperación internacional en el proceso de descentralización y el fortalecimiento de los gobiernos locales", Cooperación Descentralizada: Cuaderno de Trabajo número 1, Grupo Propuesta Ciudadana, Lima, febrero de 2003.

IX. BILAN ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE DES ENTITÉS LOCALES DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE L'AMÉRIQUE LATINE DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES URBAINES.

« DÉCLARATION DE VALPARAÍSO »

Dans le cadre des activités programmées dans le projet sur le partenariat local Union Européenne – Amérique Latine, coordonné par l'Association composée par la Mairie de Valparaíso et le Condeil de la Défense de Barcelona et cofinancé par la Commission Européenne, le 22, 23 et 24 mars 2004 a eu lieu à la ville de Valparaíso, Chili, la Conférence sur « Bilan et Perspectives de la Coopération Décentralisée entre des collectivités locales de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine dans le domaine des politiques urbaines . »

En tenant compte des sujets posés dans la conférence, ainsi que le travail d'analyse d'un groupe d'experts, ***l'Association de la Mairie de Valparaíso – Conseil de la Défense de Barcelona*** présente auprès du III Sommet ALC – UE les suivantes déclarations et recommandations :

1.- La pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale constitue les problèmes les plus urgents qui doit affronter l'Amérique Latine. D'après des études de la CEPAL, le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté dans la région a représenté le 44% de sa population l'année 2003. Cette réalité s'aggrave encore plus si l'on considère que l'Amérique Latine c'est la région ayant les niveaux les plus hauts d'inégalité dans le monde, et qui présente de fortes composantes d'exclusion sociale. À part de représenter par soi même une grave violation des droits humains, cette situation a un coût considérable pour l'Amérique Latine : elle menace la stabilité politique et sociale, met en risque la gouvernabilité démocratique ; et entrave la croissance et le développement de la région. Faire face à ses problèmes avec des politiques d'augmentation de la cohésion sociale à travers la réduction de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion, constitue une priorité pour l'Amérique Latine. Du fait que les collectivités locales sont les niveaux de gouvernement les plus proches des besoins et de la réalité des citoyens, cette priorité constitue un domaine de travail privilégié pour le développement de politiques publiques locales.

C'est pour ces raisons que nous reconnaissons le rôle décisif qui ont les gouvernements locaux et régionaux de l'Amérique Latine dans la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion ; et dans la promotion de la cohésion sociale et le développement économique.

2.- Ces dernières années les collectivités locales ont accompli un rôle important dans la coopération internationale. La coopération décentralisée se manifeste de manière directe dans le renforcement des processus de changement structural et de démocratisation, en favorisant l'élargissement des espaces d'intervention et compromis des différents acteurs de la société civile. La coopération décentralisée a démontré être par soi même, un mécanisme efficace pour l'apprentissage mutuel d'organismes de représentation locale et un outil précieux pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles. Dans ce cadre, ***nous reconnaissons de manière spéciale l'apport que la coopération décentralisée entre des entités locales européennes et latinoaméricaines a réalisé pour renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements locaux latinoaméricains et pour fortifier son action dans le domaine de la cohésion sociale.***

3.- Le développement économique, la cohésion sociale et la gouvernabilité démocratique de l'Amérique Latine requièrent d'un approfondissement des processus de l'intégration régionale. Pour avancer dans cet objectif, les entités

territoriales se présentent comme des acteurs clés : tant pour le développement des échanges économiques, sociaux et culturels nécessaires pour créer une ambiance multiplicatrice des relations entre des sociétés civiles des pays intégrés que pour agir en contrepoids au déficit démocratique caractéristique de la plupart des schémas d'intégration. C'est pourquoi ***nous mettons en relief l'importance que la coopération décentralisée entre des collectivités locales de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine comprennent des actions dans le domaine de l'intégration régionale***, dès deux perspectives :

- a) le renforcement des mairies dans les processus d'intégration,
- b) l'échange d'expériences et la complémentarité de politiques locales de lutte contre la pauvreté et promotion de la cohésion sociale.

Pour les deux cas, on pourrait profiter des réseaux de villes déjà existantes dans la région –tel que Mercociudades-, en établissant des synergies pour le développement d'initiatives décentralisées.

4.- Ces dernières années, on a développé différents programmes, des projets et des actions de coopération décentralisée entre des entités locales de l'Union Européenne et l'Amérique Latine dans le domaine des politiques urbaines, promues tant par des institutions à caractère local en régional que par la propre Commission Européenne et d'autres organismes multilatéraux. Nous mettons en valeur leurs contributions au développement urbain des deux régions et ***réaffirmons l'importance de continuer et approfondir dans ce type d'initiatives. Dans cette voie et étant donné les priorités de l'Amérique Latine, nous recommandons que la coopération décentralisée s'oriente principalement vers le renforcement de l'action des gouvernements locaux dans le domaine de la cohésion sociale. Nous proposons que cette priorité de travail, conjointement avec l'intégration régionale, constituent les axes transversaux qui articulent et donnent du sens aux interventions d'appui aux politiques locales*** (de lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion ; en ce qui concerne les migrants, les jeunes, la culture, l'éducation, etc...)

De la même manière nous mettons de l'accent sur l'importance de considérer dans les initiatives décentralisées, la demande d'appui institutionnel prédominant entre les gouvernements locaux ; et la reconnaissance de la part de ceux-ci de l'importance des mécanismes d'échange d'expériences en matière de politiques urbaines.

5.- En particulier, nous soulignons notre intérêt ***dans la continuation du programme URBAL de la Commission Européenne***, dont les résultats jusqu'à présent rapportent un bilan positif en termes de consolidation des liens directs et durables entre des entités locales européennes et latinoaméricaines ; de leur contribution au renforcement institutionnel des mairies ; et de diffusion et application de bonnes pratiques dans le domaine des politiques urbaines.

De même, et face au dynamisme acquis par URBAL ces dernières années et à la participation accrue des villes en régions nous ***reconnaissons le besoin du renforcement des capacités de gestion du Programme***.

6.- Le besoin et l'urgence d'engendrer un mécanisme de diffusion et mémorisation institutionnelle des expériences de coopération décentralisée, leurs résultats et impacts, c'est une demande généralisée des collectivités locales de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine. Avec cela on prétend non seulement sauvegarder le patrimoine de la coopération décentralisée, mais aussi multiplier ses résultats et ses bénéfices.

C'est pour cela que nous recommandons la ***création d'un Observatoire ou Centre de Ressources*** destiné à la collecte, systématisation et diffusion de résultats et impacts de la coopération décentralisée entre des entités locales européennes et latinoaméricaines.

L'Observatoire pourra, de la même manière, donner réponse à deux autres déficits de la coopération décentralisée :

déficit de production de connaissance et de réflexion systématique sur les programmes et leurs résultats ; et absence de données comparables et indicateurs qui registrent l'impact des interventions.

7.- L'expérience des dernières années permet d'identifier le travail en réseau comme un apport innovateur de la coopération décentralisée au système global de la coopération internationale. Si bien ce type de travail a démontré sa pertinence et utilité –surtout quand les projets engagent l'action collective de plusieurs acteurs locaux-, l'asymétrie dérivée de réalités socio économiques et des nécessités différenciées entre les entités territoriales de l'Amérique Latine demande un effort d'adaptation. C'est pourquoi **nous recommandons de chercher les formules pour le travail en réseau de la coopération décentralisée qui considèrent cette diversité** ; par exemple, en utilisant les réseaux des villes de diverse nature déjà existents, ou à travers la création de mécanismes permettant les entités territoriales moyennes de collaborer avec les plus petites dans le développement des actions.

8.- Nous mettons en évidence l'importance du principe de cofinancement –élément clé pour quelques types de coopération décentralisée- pour assurer le compromis et l'intérêt réel des bénéficiaires (« appropriation »). Cependant, nous reconnaissons ses effets en puissance dénaturés du fait de ne pas favoriser les collectivités locales ayant moins de ressources, qui sont celles qui ont plus besoin d'appui. **Nous conseillons d'étudier des modalités d'alternatives de cofinancement, en recherchant des formules plus simples** qui facilitent l'accès de nouveaux acteurs à la coopération décentralisée.

9.- Nous mettons en relief la nécessité d'établir une **majeure coordination** des actions de coopération décentralisée entre elles et avec la coopération bilatérale et multilatérale traditionnelle. On requiert, de même, améliorer la **complémentarité** de leurs actions et la **cohérence** avec les objectifs des politiques locales et nationales.

10.- L'expérience de coopération décentralisée des dernières années reflète une tendance en relation à ses acteurs : un protagonisme actif de techniciens, un engagement du niveau politique local plus réduit et une rare participation de la société civile. Pour accroître l'« appropriation » institutionnelle des initiatives de coopération décentralisée et la « durabilité » des actions, **on conseille de concevoir des formules permettant un engagement plus important des acteurs politiques ; et mettre en place des mécanismes plus larges de participation pour les acteurs locaux de la société civile.**

11.- Dès la perspective des collectivités locales européennes et latinoaméricaines, nous réaffirmons nos liens historiques et culturels, ainsi que les principes et valeurs communs ratifiés à Madrid en mai 2002. Sur cette base, nous considérons indispensable de produire un espace de **dialogue politique**, entre des autorités locales de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine, qui permette de renforcer les actions qu'à niveau technique se développent dans le domaine de la coopération décentralisée ; et en même temps, fortifier la concertation politique dans le cadre de l'association stratégique



Diputació
Barcelona
xarxa de municipis

TABLE DE MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

I.	INTRODUCTION.	PÁG.7
II.	ANTÉCÉDENTS ET CONTEXTE	PÁG.7
III.	SPÉCIFICITÉ ET PERETINENCE DE LA COOPÉRATION DESCENTRALISÉE.	PÁG.9
IV.	LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE CADRE DES RELATIONS EUROPEO - LATINOAMÉRICAINES.	PÁG.11
IV.1	LA COOPÉRATION BIRRÉGIONALE.	PÁG.11
IV.2	LE PROGRAMME URB-AL DE LA COMISSION EUROPÉENNE.	PÁG.12
IV.3	LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES EUROPÉENNES.	PÁG.13
V.	AXES STRATÉGIQUES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE LATINE : ÉLÉMENTS POUR UN BILAN.	PÁG.17
V.1.	LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA GOUVERNABILITÉ DÉMOCRATIQUE.	PÁG.17
V.2.	LA LUTTE CONTRE LA PAUVRÉTÉ ET LA PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE.	PÁG.20
V.3.	LE RENFORCÉMENT INSTITUTIONNEL.	PÁG.23
VI.	MANIÈRES DE FAIRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.	PÁG.25
VII.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.	PÁG.31
VIII.	BIBLIOGRAPHIE REFERENCES.	PÁG.33
IX.	DÉCLARATION DE VALPARAÍSO.	PÁG.35



Diputació
Barcelona
xarxa de municipis
